



UNION D'ASSISTANCE

PAR LE TRAVAIL

(FONDÉE AU MARCHÉ SAINT-GERMAIN. — VI^e ARRONDISSEMENT)

14^{bis}, rue du Montparnasse, Paris.

Reconnue d'utilité publique. — Décret du 22 avril 1899.

1893

Médaille d'or
Société Nationale
d'Encouragement au Bien.

1894

Médaille d'argent
Exposition universelle
de Lyon.

1895

Médaille d'or
Exposition universelle
de Bordeaux.

1897 : Diplôme d'honneur, Exposition Universelle de Bruxelles.

Assemblée Générale

du 23 avril 1899

Sous la présidence de M. LEVASSEUR, membre de l'Institut

PRÉSIDENT D'HONNEUR

COMPTE RENDU

des Opérations de l'Exercice 1898.

RÉSULTATS MORAUX, PLACEMENTS, RAPATRIEMENTS, STATISTIQUES
LISTE DES ADHÉRENTS



PARIS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE LAHURE

9, RUE DE FLEURUS, 9

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

M. LEVASSEUR, membre de l'Institut.

PRÉSIDENT HONORAIRE :

M. H. DEFERT, fondateur, ancien maire du VI^e arrondissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. A. TRÉZEL, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Vice-Présidente : M^{me} EUGÈNE POUILLET.

Vice-Président : M. JULIEN BRÉGEAULT, substitut du Procureur général.

Trésorier : M. BRUEYRE, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Sécrétaire : M. LOUIS FEINE, architecte.

MEMBRES :

M^{mes} DACRAIGNE.

DEPRET.

FEINE.

RIBOT.

SABATIER.

THON DE LA CHAUME.

MM. AUBURTIN père.

CHEYSSON.

ABBÉ DELAMAIRE.

DE FONTAINE DE RESBECQ.

MM. DESOUCHES (A.).

FRANCK-PUAUX.

GAUDIN.

DEPRET (LÉON).

GLASSON.

HESSE.

MAUZAIZE.

Abbé MÉRITAN.

RÉNÉ BRICE.

SIMON (ÉDOUARD).

COMITÉ DE PROPAGANDE

M^{mes} BAUDOIN.

BRÉGEAULT.

DACRAIGNE.

DEFERT.

DEPRET.

ENGEL-DOLFUS.

M^{mes} FEINE.

POUILLET.

RIBOT.

ROUSSEAU-LABEYRIE.

SABATIER.

THON DE LA CHAUME.

Siège social, Direction et Ateliers :

14^{bis}, RUE DU MONTPARNASSE (VI^e Arrond. — Paris)

Pour tous renseignements, commandes, adhésions, etc., s'adresser à

M. Ch. BINY, Directeur de l'Œuvre

14 bis, RUE DU MONTPARNASSE — PARIS



UNION D'ASSISTANCE

PAR LE TRAVAIL

(FONDÉE AU MARCHÉ SAINT-GERMAIN. — VI^e ARRONDISSEMENT)

Reconnue d'utilité publique. — Décret du 22 avril 1899.

L'assemblée générale de l'Union d'Assistance par le travail a été tenue le dimanche 25 avril 1899, dans la salle des mariages de la Mairie Saint-Sulpice, sous la présidence de M. ÉMILE LEVASSEUR, membre de l'Institut, président d'honneur de la Société.

Le Conseil d'administration et le Comité de propagande au grand complet et un grand nombre de fondateurs et de membres adhérents assistaient à cette importante réunion.

M. LEVASSEUR, président, ouvre la séance à 5 heures précises et donne la parole à M. TRÉZEL, président de l'Union, qui prononce le discours suivant :

· MESDAMES ET MESSIEURS,

Je remercie tout d'abord M. LévassEUR, notre président d'honneur, d'avoir tenu, bien qu'encore convalescent, à venir présider notre assemblée générale.

Et je vous remercie également, mesdames et messieurs, de vous

être rendus à notre convocation. L'attrait de l'assemblée générale d'une Œuvre de bienfaisance est ordinairement médiocre et ne saurait, je le reconnais, l'emporter sur les attractions multiples d'une belle journée de printemps. Aussi ceux qui sont venus ont-ils beaucoup de mérite. Ils ont droit à des remerciements particuliers parce que le fait de leur présence prouve, à coup sûr, qu'ils sont les plus zélés et les plus convaincus de nos adhérents.

A notre dernière assemblée générale, je disais, analysant l'esprit qui a présidé à sa fondation et à son organisation, que l'idée maîtresse et caractéristique de notre œuvre, c'était que l'assistance par le travail ne doit pas se borner seulement, dans le but certes très nécessaire de faire la guerre à la mendicité professionnelle, à la transformation de l'aumône par la substitution du bon de travail au secours immédiat en argent, mais qu'elle doit AVANT TOUT, pour être complète et véritable, avoir pour but et pour effet le relèvement et le reclassement des sans-travail sincères, en leur donnant asile et en subvenant à leurs besoins immédiats, en attendant qu'ils puissent trouver ou qu'on puisse leur procurer un emploi.

Ce côté éminemment philanthropique, socialiste même au vrai sens du mot, de notre Œuvre, est ce qui fait sa personnalité et sa valeur, ce qui lui donne une place à part parmi les œuvres d'assistance par le travail. Le *placement* est, en effet, d'après nous, le complément nécessaire et indispensable de l'assistance par le travail : *il doit en être à la fois le but et le résultat!* C'est pourquoi notre Œuvre a été organisée par son fondateur de façon à réaliser, autant que possible, cet idéal : garder nos assistés *assez longtemps* pour leur permettre d'avoir chance de trouver un emploi, pendant le *répit de misère* que nous leur assurons; les y aider par nos conseils, nos démarches et nos relations, et, pendant ce temps, leur donner l'hospitalité la plus large et les relever, si possible, *physiquement et moralement!*

Je disais aussi l'année dernière, car c'est la contre-partie de la première proposition, que l'assistance par le travail ainsi comprise et ainsi pratiquée coûte très cher, et, qu'à défaut de ressources considérables que nous n'avons pas, hélas! elle comporte nécessairement un personnel d'assistés beaucoup plus restreint que les œuvres qui pratiquent l'assistance par le travail d'une façon moins complète et plus momentanée, et, par

suite, des statistiques plus modestes quant au nombre d'assistés passant aux ateliers dans l'espace d'une année. *La question est de savoir s'il est préférable d'assister moins d'individus, en les assistant mieux et plus complètement, en augmentant les chances de les tirer d'affaire, que d'en assister beaucoup d'une façon plus sommaire, moins durable et moins approfondie.* Pour nous, la solution de la question n'est pas douteuse et nous croyons qu'en persévérant dans notre système, nous rendons plus complètement service à la société et aux victimes du chômage involontaire, aux vrais sans-travail, en un mot, qu'en ouvrant nos ateliers à plus d'indigents qui ne feraient qu'y passer quelques heures ou quelques jours, pour y recevoir, sous forme d'un salaire de quelques sous ou de quelques francs, ce qui ne serait au fond qu'une aumône ajournée et sous condition, les laissant à leur sortie (passez-moi l'expression) Gros-Jean comme devant.

On dit, je le sais, que le salaire en argent est un élément moralisateur de l'assistance par le travail, que seul il relève vraiment le courage du miséreux et qu'il lui procure, en outre, quelque modique que soit la somme qu'il a économisée sur ses dépenses, à la sortie de l'atelier de travail (car dans ce cas l'assisté paie ses dépenses), des facilités pour se placer....

Nous ne pensons pas que cela soit exact et cadre, hélas ! avec la réalité brutale des faits, et nous persistons à préférer notre système, qui protège l'assisté contre lui-même. Nous ne lui donnons pas de salaire en argent, mais nous le payons, en réalité, en nature, puisque nous subvenons à tous ses besoins (logement et nourriture) pendant son séjour, qui est en moyenne de plus de 15 jours et qui atteint quelquefois plusieurs mois pour ceux qui nous paraissent particulièrement intéressants. Nous considérons qu'en agissant ainsi (pas de salaire en argent et séjour assez prolongé pour tenter le sauvetage), nous rendons à nos assistés un service beaucoup plus efficace qu'en leur donnant un salaire en argent, à supposer même qu'il soit employé par eux exclusivement à leurs besoins.

Ce système a, en outre, l'avantage d'opérer une sélection immédiate entre les indigents qui se présentent porteurs d'un bon de travail : ceux qui, mis au courant de nos conditions, entrent et restent dans nos ateliers, sont pour la plupart sincères dans leur désir de trouver du travail et de ne pas vivre de mendicité ; on peut espérer les sauver et les reclasser. Les autres fuient comme

la peste l'atelier de la rue du Montparnasse, qui a fort mauvaise réputation auprès des professionnels de la mendicité, des faux sans-travail.

Un autre point qui caractérise notre Œuvre et sur lequel je veux m'arrêter, c'est le régime même du travail. Le travail est évidemment la condition de l'assistance; c'en est l'élément moralisateur et régénérateur, c'est une cure par laquelle celui qui n'est pas irrémédiablement perdu doit se retremper et peut se resaisir. Mais ce travail, qui n'est qu'une pierre de touche (comme le disait excellemment M. Defert), doit être modéré et proportionné à l'état de lassitude physique et morale dans lequel nous arrivent nos assistés; il doit, de plus, leur laisser chaque jour assez de liberté pour pouvoir vaquer à la recherche d'une place. Nous repoussons donc l'idée d'une *tâche minima* imposée comme condition de l'assistance, et nous repoussons aussi le système de la réclusion à l'atelier pendant la journée entière et celui de la limitation du temps de liberté octroyé pour chercher du travail. Ce que nous demandons uniquement à nos assistés, *c'est de la bonne volonté!* Les uns travaillent beaucoup parce qu'ils sont encore robustes et habitués à un travail manuel, les autres travaillent peu, parce que les souffrances physiques et morales les ont déprimés ou parce qu'ils sont maladroits et peu habitués aux travaux manuels (le cas est hélas! fréquent). Mais les uns comme les autres ont droit, à égal titre, à notre protection et nous pensons qu'il y a une certaine cruauté dans le système qui consiste à ne secourir et à ne conserver que ceux qui peuvent accomplir *une tâche suffisante pour couvrir ce qu'ils coûtent*. Ainsi envisagée, l'assistance par le travail n'est plus une pure œuvre de bienfaisance! Nous sommes peut-être de mauvais administrateurs, mais ce que nous savons bien c'est que nous sommes de vrais philanthropes, qui, sans trop calculer et sans trop raisonner, sachant bien que chaque journée d'assisté nous cause une perte sèche et que la faillite nous attendrait si nos adhérents n'étaient pas là, nous inspirons uniquement des vrais principes de solidarité, de charité et de fraternité!

Nous laissons, d'autre part, à nos assistés la *liberté entière* de sortir chaque jour et à n'importe quelle heure de la journée, pour chercher du travail, sous le seul contrôle de l'emploi de leur temps, et, s'ils ont besoin pour cela de quelque secours en argent, nous le leur fournissons, de même que nous les mettons en état de se présenter décentement en leur donnant les soins de

propreté indispensables (bain, coupe de cheveux et de barbe une fois par semaine, blanchissage, etc.), et, autant que notre vestiaire le permet, des vêtements convenables. En un mot, notre Union est un *Asile* où trouve refuge, aide et protection tout travailleur sincère, victime du chômage involontaire, qui veut se relever et qui préfère le travail, *même sans argent*, à la mendicité! Il reprend chez nous force et courage et vous savez dans quelle proportion, *grâce à cette méthode qui est tout le secret de nos succès*, nous parvenons à procurer à ceux qui frappent à notre porte, sinon toujours un emploi définitif, du moins un travail d'attente honorable et sûr, et, en tous cas, un sincère effort pour les tirer d'affaire. Nous faisons tout ce qu'il faut pour cela, et, quand nous sommes parvenus à les placer, il nous arrive le plus souvent de leur assurer encore le logement pendant quelques jours et de leur fournir même une petite somme pour pouvoir attendre la paye. Il nous est même arrivé, cette année, de nous engager pour un cautionnement de 100 francs qui devait être fourni par un de nos assistés que nous plaçons livreur dans une grande maison de commerce où le cautionnement est obligatoire!

Après avoir ainsi, mesdames et messieurs, rappelé à grands traits les points saillants et caractéristiques de notre Œuvre, j'ai maintenant à vous rendre compte de ce que nous avons fait dans le courant de cette année. L'assemblée générale d'une Société comme la nôtre a surtout pour but de faire en commun son examen de conscience. Faisons donc cet examen de conscience et voyons si nous avons bien rempli notre mission, si nous nous sommes comportés et si nous nous sommes développés dans le sens de nos traditions et de nos statuts. C'est la chronique, ce sont les faits-divers de la vie de l'Œuvre pendant l'année écoulée qui nous le diront.

Notre grande préoccupation, l'année dernière, c'était, vous le savez, notre changement forcé de local. Nous grevions notre budget des dépenses de l'installation nouvelle et d'un loyer assez considérable. Vous avez su, par le Bulletin trimestriel, rédigé avec tant de zèle par notre vice-président, que l'installation rue du Montparnasse s'est faite rapidement et commodément, grâce à M. Feine, notre dévoué secrétaire, qui a été, dans la circonstance, notre architecte, et qui a su tirer le meilleur parti de la mauvaise construction existante. Nous y sommes certainement un peu à l'étroit, mais nous n'oserions pas profiter du jardin que nous avons pour agrandir nos ateliers, car il ne faut pas se dissimuler

que notre installation n'est pas définitive et que nous sommes exposés à être forcés de transporter ailleurs nos pénates, quand le terrain où nous sommes sera vendu, ce qui arrivera forcément un jour ou l'autre. L'idéal serait alors d'être assez riches pour pouvoir nous installer définitivement dans un local à nous!

Notre espérance de voir nos dépenses d'aménagement couvertes par une subvention sur les fonds du pari mutuel, s'est heureusement réalisée, et nous avons reçu avec reconnaissance et satisfaction, au mois de février, l'avis qu'une subvention de 6000 francs nous était accordée. Nous l'avons encaissée avec non moins de satisfaction!

Matinée. — Vous savez quel a été le succès de la matinée que nous avons organisée, le 20 novembre dernier, au profit de l'Œuvre. Le Bulletin vous en a donné les détails et la plupart de vous y ont certainement assisté. Je vous remercie du concours que vous nous avez prêté en faisant bon accueil aux billets que nous vous avons envoyés. Vous avez été nos collaborateurs et je suis persuadé que le succès obtenu, grâce à vous, vous engagera à nous continuer cette collaboration *pour la prochaine matinée*, car succès oblige, et votre Comité, — si vous n'y voyez pas d'inconvénient, — est décidé à renouveler, au mois de novembre prochain, la fête qui a si bien réussi et qui a fait rentrer dans la caisse de l'Œuvre près de 6000 francs. J'adresse à cette occasion, au nom de l'Union, mes remerciements les plus vifs à M. Chantavoine, dont l'éloquente conférence, pleine de cœur et d'humour, nous a tenus sous le charme, et à tous les artistes qui nous ont donné si généreusement leur concours.

Exposition. — L'Exposition universelle de 1900 sera pour nous une épreuve que nous aborderons avec confiance. Nous avons adressé notre demande d'admission et elle a été favorablement accueillie. La notoriété de notre Œuvre et l'estime dans laquelle elle est tenue par les pouvoirs publics ont fait désigner votre président comme membre du Jury d'admission de la classe 112, dont la section IV comprend les institutions d'assistance par le travail. Elles l'ont fait également nommer (ainsi que M. Defert, notre président honoraire) membre de la commission d'organisation du *Congrès international de l'Assistance publique et de la Bienfaisance privée*, qui se tiendra à Paris, pendant l'Exposition, sous la présidence de M. Casimir-Perier, ancien président de la République, et qui comprendra une Section dite « Congrès de l'Assistance par le travail », dont votre président sera l'un des

Secrétaires Généraux. Vous voyez quelle importance l'Assistance par le travail, qui n'existait pas chez nous en 1889, lors de la dernière exposition, a pris aujourd'hui et quelle place considérable elle occupera à l'Exposition de 1900 ! Nous avons la certitude que, parmi toutes les Sociétés d'Assistance par le travail françaises et étrangères qui y seront représentées, nous ferons bonne figure !

Hospitalité de nuit.— J'ai à vous entretenir d'une expérience intéressante à laquelle nous avons pris part au commencement de cette année. Le Comité central des Œuvres d'Assistance par le travail, qui pense avec raison que l'Assistance par le travail devrait être le complément et l'annexe de beaucoup d'œuvres de bienfaisance, a pris l'initiative d'une entente entre l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit et trois œuvres d'Assistance par le travail de Paris, en vue de l'expérience suivante : Trois maisons de l'Hospitalité de nuit, envoyant chacune pendant 2 mois, une équipe de dix hommes, pendant 10 jours par équipe, dans chacune des trois Sociétés d'Assistance par le travail. Dans chacune de ces Sociétés, les hommes envoyés de l'Hospitalité de nuit (objet d'ailleurs d'une sélection préalable), traités comme les autres assistés et soumis au même régime, *chaque Société d'assistance appliquant, en un mot, son système propre*; en fin d'expérience, comparaison des résultats obtenus. Nous avons été l'une des trois œuvres d'Assistance par le travail choisies pour cet essai, et nous avons reçu, du 12 janvier au 12 mars, six équipes consécutives de 10 hommes, soit 60 hommes, que nous avons gardées dix jours chacune. Les résultats que nous avons obtenus, dans ce véritable concours, ont été des plus satisfaisants. En déduisant des 60 individus reçus, 12 qui ont été renvoyés pour insubordination ou qui ont quitté le travail, refusant par cela même de se soumettre à l'épreuve, il en est resté 48 sur lesquels l'expérience a réellement porté. Sur ces 48 : 14 ont été rapatriés, 15 ont été placés et 1 a été secouru par sa famille par l'intermédiaire de l'Union, 18 seulement sont sortis sans être placés ni rapatriés. C'est donc 50 individus sur 48 pour lesquels l'Union a fait œuvre utile, soit 62,60 pour 100 et, en considérant le chiffre total (60), 50 pour 100 dont 25 pour 100 de placements.

En terminant ma chronique des faits saillants de l'année, j'ai deux bonnes nouvelles à vous annoncer :

La première, c'est que nous avons reçu, ces jours-ci, une subvention de 2000 francs du ministère de l'Intérieur, qui, depuis

plusieurs années, ne nous avait rien donné. Nous en sommes très reconnaissants à M. le ministre de l'Intérieur, et nous espérons que désormais il ne nous oubliera plus.

La seconde bonne nouvelle, — la plus importante, — c'est que nous allons être reconnus comme établissement d'utilité publique. J'espérais pouvoir vous donner lecture du décret qui est à la signature du Président de la République, car j'ai fait ces jours-ci une démarche au ministère de l'Intérieur pour obtenir que le décret fût signé pour aujourd'hui. Respectueux des lenteurs administratives qui n'ont pas permis la réalisation de cette espérance, je ne puis que vous annoncer le décret de reconnaissance comme une chose imminente¹.

Nous avons dû, pour nous conformer aux exigences du Conseil d'État, modifier légèrement nos statuts et les mettre en concordance avec le modèle de statuts-type qui nous a été remis. Nous en avons exclu tout ce qui est relatif au fonctionnement intérieur de l'Œuvre, afin de ne pas être forcés, en cas de modifications, de recommencer cette longue procédure de l'autorisation, et un règlement intérieur, soumis à la simple approbation ministérielle, suffira, s'il y a lieu, sur ce point. Nous avons porté le nombre des membres du Comité gérant, qui devient le Conseil d'administration, de 21 à 50 au plus. C'est en exécution de cette disposition, qui vous donnera la latitude de faire entrer au Conseil, quand l'occasion s'en présentera, une personnalité utile à l'Œuvre, que nous vous proposerons tout à l'heure de nommer membres du Conseil d'administration, en dehors de la série sortante des membres en exercice : M. René Brice, député d'Ille-et-Vilaine, M. Desouches, ancien agrégé au Tribunal de Commerce de la Seine, qui met à la disposition de l'Œuvre sa grande expérience des affaires et son infatigable activité, et M. l'abbé Delamaire, curé de Notre-Dame-des-Champs, dont nous sommes les paroissiens.

La conséquence la plus importante de notre reconnaissance comme établissement d'utilité publique, va être de nous permettre désormais de contracter et de posséder comme personnalité juridique, et surtout d'avoir *la capacité de recevoir des dons et legs*. Faisons donc le vœu que cette capacité trouve bientôt son emploi et qu'un généreux philanthrope pense à nous en rédigeant ses volontés dernières!

1. Le décret était signé à la date du 22, veille de l'assemblée générale.

Selon l'usage, il ne me reste plus qu'à vous donner rapidement lecture de *quelques lettres*, choisies parmi les centaines que nous recevons de nos anciens assistés ou de leurs familles. Elles ont tout l'intérêt de documents vécus pour préciser le portée de notre Œuvre.

Nous avons d'abord les *vieilles connaissances* qui, aujourd'hui tirées complètement d'affaire et même arrivées, ne nous oublient pas et correspondent avec nous à certaines occasions et au 1^{er} janvier.

L..., toujours gardien chef des prisons de Dakar, qui a écrit plusieurs lettres à M. Biny, avec sa verve de méridional, pour lui annoncer notamment qu'il viendra bientôt en congé à Paris et pour l'inviter à déjeuner.

B..., qui est maintenant, à Alger, directeur d'une agence d'achat et de location d'immeubles et de villas, et qui n'oublie pas les services autrefois rendus, écrit à M. Biny sur du papier à entête le 28 janvier dernier... : « *Je pense souvent à ces tristes moments que j'ai passés à Paris aux prises avec l'adversité; je ne les oublierai jamais. La reconnaissance que je vous dois personnellement ainsi qu'aux personnes charitables qui ont fondé l'établissement dont vous êtes le directeur, restera toujours gravée dans ma mémoire. A Alger, à chaque instant, je rencontre tant de malheureux que je ne saurais oublier que leur situation était la mienne, il y a quinze mois environ, et que, par vous, je trouvais dans l'établissement que vous dirigez, une bienveillante hospitalité, en même temps ce qui est indispensable à l'existence.*

Les temps sont changés, heureux retour des choses d'ici-bas; ma situation s'est améliorée d'une façon sensible.

Je pense aller à l'Exposition; peut-être irai-je à Paris avant. Je n'oublierai pas le marché Saint-Germain; ma première visite sera pour vous. Je reverrai avec plaisir les lieux où, désespéré, ne sachant où donner de la tête, je me cramponnais encore à une lueur d'espoir toujours suivie d'amères déceptions. »

Vous vous souvenez de J..., notre ancien assisté, aujourd'hui devenu chef d'un service important dans la maison où nous l'avons placé, avec de très beaux appointements et une part de bénéfices. Il est notre adhérent et embauche, quand il le peut nos assistés. Il est en correspondance fréquente avec nous et

voici notamment deux lettres que nous avons reçues de lui récemment :

CHER MONSIEUR,

Bien que très en retard, je tiens à vous présenter mes souhaits pour l'année qui commence, j'espère que vous voudrez bien les agréer tout de même.

Inclus ma cotisation 1899.

Je vous présente mes bien empressées salutations.

CHER MONSIEUR,

J'ai embauché votre homme, il est au travail depuis midi.

Je suis heureux d'avoir pu vous être agréable et vous présente mes cordiales salutations.

Voici la lettre d'un jeune homme, intelligent et instruit, tombé à Paris dans la misère, sans métier déterminé dans les mains. — Nous l'avons encouragé dans son idée de se réengager dans l'infanterie de marine et, après l'avoir remonté au physique et au moral, nous lui avons fait signer son engagement. — Voici ce qu'il nous écrit de Toulon le 5 mars dernier :

MONSIEUR,

Aujourd'hui, que je suis complètement installé, je viens vous donner de mes nouvelles.

Je m'accoutume très bien à ma nouvelle existence, qui, d'ailleurs, n'est pas inconnue pour moi.

Le régiment est bon, les hommes ont l'air assez bien et le climat de Toulon est assez tempéré.

Je compte partir d'ici peu aux colonies où je ferai de mon mieux pour mériter l'estime de mes chefs.

Je viens aussi vous remercier de toutes les bontés que vous avez eues pour moi, lors de mon séjour aux ateliers de l'Assistance par le travail.

Je vous en suis d'autant plus reconnaissant que c'est grâce à votre généreux appui que j'ai pu sortir de l'impasse où je n'étais si imprudemment aventuré en débarquant à Paris.

Car, qui sait ce que je serais devenu, seul, sur le pavé??

Je n'oublierai jamais les phases terribles dans lesquelles je me suis trouvé et qui me seront une sauvegarde pour l'avenir.

Je vous tiendrai au courant des principaux événements de ma vie militaire.

A l'heure où je vous écris, Toulon est tout en émoi par suite de l'explosion qui s'est produite cette nuit à 2 h. 15 à la poudrière de Lagoubran et qui a fait un grand nombre de victimes, parmi lesquelles un caporal et six soldats de mon régiment. Les quartiers sont consignés et les troupes prêtes pour parer à toute éventualité.

Je termine en vous priant de croire à la profonde reconnaissance et à la respectueuse considération de

B...

Nous avons gardé le nommé L... (dont ceux d'entre vous qui fréquentent notre bureau se souviennent certainement) pendant plusieurs mois! Nous avons reconnu en lui un homme de cœur et de valeur, honnête, modeste, discret et laborieux, digne à tous égards de notre protection, et nous l'employions aux besognes de confiance, espérant bien parvenir un jour à le placer avantageusement. Nous y avons réussi et il est entré, au mois de janvier, chez un de nos adhérents, grand industriel de Paris, chargé d'un poste de confiance où il arrivera certainement à se faire une très bonne situation, s'il persiste (ce dont nous ne doutons pas) dans ses bons sentiments.

Nous avons placé chez le même industriel le nommé R..., ouvrier ajusteur mécanicien (*précisément l'un des envoyés de l'Hospitalité de nuit*).

L... et R... sont tous deux entrés en place au mois de janvier; ils y sont encore aujourd'hui et leur patron, que je connais particulièrement, me disait, il y a quelques jours, qu'il est très satisfait de L..., et que R... est un ouvrier courageux et qui sait bien son métier.

A la date du 18 mars, L... écrivait ceci à M. Biny. — Sa lettre est un peu longue, mais je ne résiste pas au plaisir de vous la lire en entier; c'est R... qui lui parle :

« Vous savez comme moi, M. L..., que les heures de travail que j'ai à donner à la maison D... absorbent tout mon temps et que je ne puis, à mon grand regret, aller remercier M. Biny de tout ce qu'il a fait pour moi; je me sens si heureux! Voyez (et il m'exhibe un beau complet qu'il a pu se procurer sur ses écono-

mies). Je reprends avec lui le chemin de la rue St-Jacques en le rassurant sur ce qu'il appelle une ingratitude. Mais voyez donc, où en serais-je maintenant si, moitié vagabond en attendant que je le devinsse tout à fait, sans connaissances, sans ressources, perdu dans ces vagues immenses de Paris qui roulent à l'égout toutes les épaves... je n'avais rencontré cette Providence qui a élu domicile au 14 bis de la rue du Montparnasse et qui m'a arraché des flots! Les paroles de consolation que certaines gens philanthropiques vous octroient gratuitement sont sans doutes dictées par des cœurs généreux et bien disposés, mais il faut à un malheureux quelque chose de plus palpable, de plus énergique.

J'avais faim, on m'a donné à manger; sans gîte, on me retire de la rue et on me fait un domicile; sans travail, on m'ouvre un atelier où je me régénère et par là même on a refait de moi l'Homme que j'étais! »

Et un post-scriptum envoyait des respectueux souvenirs à M. Roux, notre dévoué chef d'ateliers que je suis heureux de remercier du zèle impeccable qu'il met à remplir ses difficiles fonctions.

Nous avons gardé aussi pendant plusieurs mois un brave garçon, nommé L..., plein de bonne volonté, mais difficilement placable, à cause d'un bégaiement très prononcé et de l'absence de profession déterminée. Le pauvre homme était aussi à peu près complètement édenté. Nous avons fini par le faire entrer tout récemment dans une *clinique dentaire* pour faire les courses, et, à titre de réclame vivante, on lui a posé un *superbe râtelier* qui ne lui a pas enlevé son bégaiement, mais qui le transporte de joie!

Comme les années précédentes, nous nous sommes efforcés, en procédant à de nombreux rapatriements, de renvoyer dans leur milieu tous ceux qui avaient dans le pays qu'ils avaient quitté, pour venir tenter la fortune à Paris, des parents ou des attaches susceptibles de leur venir en aide. — Nous avons cependant avec les parents, ramené souvent un fils égaré à sa famille, souvent aussi obtenu d'elle un secours en argent qui a facilité le placement et la remise à flots. Cette correspondance forme un véritable volume chaque année.

Nous avons ainsi intercédé, il y a plusieurs années, pour le nommé Edmond R... auprès de son père et, n'ayant pas réussi complètement, nous avons fait engager le jeune homme. Son

temps fini et toujours dénué de ressources, il est revenu nous trouver. Une nouvelle tentative auprès de son père a réussi et nous avons eu la satisfaction de réconcilier complètement le père et le fils! Le père, riche représentant de commerce dans la Sarthe, nous écrivait ce qui suit le 8 mars dernier... :

Monsieur le Directeur de l'*Union par le Travail*, à Paris.

MONSIEUR,

J'ai votre honorée lettre du 6 courant; je vous remercie, Monsieur, de bien vouloir encore vous occuper de mon Fils, et je suis tout disposé à laidé. J'aurais l'honneur d'aller vous voir Lundi prochain j'irerais même à Paris Dimanche soir à quatre, je crois voir dans votre lettre que mon Fils est déjà dans votre Établissement, et je ne tiendrais pas à ce qu'il connaisse notre entrevue avant que je n'en eue l'honneur de vous voir. Je vous serais donc bien reconnaissant de bien vouloir m'assigner un rendez-vous pour Dimanche soir ou Lundi.

En attendant l'honneur de vous voir, veuillez agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations.

H. R.

...Le père a ramené son fils avec lui et le fils vient de nous écrire le 4 avril dans les termes suivants :

Je vous remercie de la bonté que vous avez eue pour moi et je suis heureux de vous apprendre que je ferai tout mon possible pour mériter l'affection et l'intérêt que me portent toute la famille et nos amis. Je ne saurai jamais vous témoigner la reconnaissance dont je vous suis redevable à ce sujet, mais je vous prie de vouloir bien agréer ma plus grande gratitude. Je vous prie de croire que j'ai su profiter de vos leçons et que je m'efforce de mettre à profit vos sages conseils.

Mon père, ma petite sœur et sa mère se joignent à moi pour vous présenter mille affections.

Votre tout dévoué,

EDMOND R.

J'ai fini, mesdames et messieurs, et je m'excuse beaucoup d'avoir été si long. Vous voyez que notre Œuvre se développe toujours et continue à rendre de précieux services. Sa situation morale est excellente. Sa situation financière s'est sensiblement améliorée et nous pouvons maintenant envisager l'avenir avec

confiance. Il vous appartient, — en faisant de la propagande autour de vous, pour nous amener des adhérents nouveaux, — d'augmenter nos ressources et de nous permettre d'étendre notre assistance à un plus grand nombre de malheureux.

Après ce discours, fréquemment interrompu par les applaudissements, M. LEVASSEUR prend la parole et improvise l'allocution suivante que nous avons pu recueillir et que nous sommes heureux de reproduire.

MESSIEURS ET MESDAMES,

L'assemblée générale de l'Union d'Assistance par le travail devait se tenir dimanche dernier; si un deuil n'avait été une des causes qui l'ont fait remettre à huitaine, je me féliciterais d'un retard qui permet à un convalescent d'y assister aujourd'hui. Il m'est toujours pénible de manquer à l'accomplissement d'un devoir. J'aurais regretté tout particulièrement, cette année, de n'avoir pas pu prendre ma place au poste d'honneur que vous m'avez confié et de vous témoigner publiquement ma sympathie profonde pour l'œuvre que vous poursuivez avec persévérance depuis nombre d'années, et me faire l'interprète de la reconnaissance que vous doivent ceux que vous obligez et ceux auxquels vous procurez le moyen de placer avec discernement leurs bienfaits.

Je n'aurais pas eu le plaisir d'entendre l'excellent discours de votre président, si nourri de faits et si convaincant de l'efficacité du système que vous avez adopté et suivi avec persévérance depuis la fondation de l'Union.

Vous êtes une œuvre de solidarité sociale. Solidarité! beau mot qu'on répète souvent aujourd'hui et qui exprime une chose belle et nécessaire dans toute société humaine. Il est bon de le rendre populaire et surtout d'en faire comprendre le sens et la portée. Le mot est relativement nouveau. La chose est ancienne, bien que le sentiment qui l'inspire et le mode d'application aient varié selon les temps.

« Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger », a dit un ancien auteur de l'antiquité, condensant dans un vers latin resté proverbial une pensée qu'ont développée sous des

formes diverses, avant et après lui, des philosophes et des moralistes. C'est un des axiomes de la sagesse des nations. Toutes les grandes religions monothéistes ont imposé à leurs fidèles l'obligation d'assister leurs semblables et en ont fait un des préceptes fondamentaux de leur morale; le christianisme, par la bouche de saint Paul, a proclamé que la charité était la vertu par excellence. « Aimez-vous les uns les autres; aidez-vous les uns les autres »; car vous êtes destinés à vivre ensemble dans une même société où le sort des uns est toujours lié par quelque côté au sort des autres, et où un membre ne peut être dans la souffrance sans que le corps social souffre.

La solidarité sociale s'impose et se manifeste de plusieurs manières. La solidarité politique nous lie aux destinées de la nation dont nous sommes les citoyens; c'est elle qui engendre le patriotisme, un des plus nobles sentiments de l'esprit humain et un des plus importants pour la prospérité des États. Sous tous les régimes, monarchie ou république, cette solidarité existe et le patriotisme est un devoir; mais la solidarité est plus évidente et le patriotisme plus nécessaire encore dans une République démocratique qu'ailleurs, parce que chacun y a sa part dans la conduite des affaires et que le bon ou le mauvais gouvernement dépend de la volonté, de l'intelligence et de la vigilance de chacun. La solidarité intellectuelle et morale, qui est aussi un lien puissant des nations, nous fait participer aux idées de notre temps et de notre pays, et nous emporte avec toute notre génération, dans le mouvement général de la civilisation. C'est l'éducation dans l'enfance et la jeunesse, c'est dans l'âge mûr la presse avec ses livres et plus encore avec ses journaux, la pression des événements, le contact des hommes et la conversation journalière qui établissent ce genre de solidarité. Je n'ai pas besoin de vous dire combien il importe à un peuple de donner à ses enfants une bonne instruction et d'éclairer l'opinion publique par une bonne presse en nourrissant chez tous le sentiment du devoir, le respect de la justice et l'amour de la patrie. La solidarité charitable est une troisième manière d'être de la solidarité sociale. Les deux premières manières sont en quelque sorte extérieures et sont indépendantes en grande partie de la volonté individuelle et par conséquent elles sont souvent presque fatales: c'est la vie sociale qui tresse les liens dont elle enlace les personnes. La solidarité charitable a une origine et un caractère beaucoup plus intime; elle se manifeste par des actes de volonté individuelle et elle doit rester, dans la plupart des cas, volontaire. Que les moralistes la

désignent sous le nom de charité, de sympathie, de bienfaisance, de philanthropie, elle est le sentiment qui nous fait souffrir de la souffrance d'autrui et qui nous invite à y porter remède. Elle rapproche et elle lie par le bienfait celui qui a besoin de recevoir le secours et celui qui est capable de le donner. Elle est la plus touchante des trois formes, parce qu'elle a sa source dans le cœur. C'est elle qui est l'inspiratrice de votre Œuvre.

Un pauvre infirme tend la main dans la rue; un passant lui donne quelque monnaie; il fait acte de solidarité charitable. Une femme dévouée va visiter les mansardes, s'apitoye sur des misères dont le vice n'est pas la cause et donne des vivres et des vêtements; elle fait acte de solidarité charitable, acte d'autant plus méritoire qu'elle a payé de sa personne et agi avec discernement. Une municipalité ouvre un bureau de bienfaisance et le bureau accorde des secours aux personnes, reconnues indigentes, qui lui sont signalées; la commune fait acte de solidarité charitable. Le département de la Seine où la Loi a organisé l'administration de l'assistance publique, fait largement, par ses hôpitaux et ses hospices, acte de solidarité charitable. Enfance abandonnée, vieillesse isolée, infirmités, maladie, manque de travail, les causes de la misère et les occasions de pratiquer la solidarité charitable sont nombreuses et diverses; des sociétés privées se sont constituées qui rivalisent de zèle entre elles et avec l'administration publique et s'ingénient à rechercher, à accueillir, adoucir ces misères et qui se consacrent, pour la plupart, chacune à une tâche spéciale afin de la mieux accomplir, et se sont ainsi taillé, pour ainsi dire, une exploitation particulière dans le vaste champ de la bienfaisance. Elles ont d'ordinaire plus de souplesse, plus de variété et d'ingéniosité, plus d'initiative que les administrations publiques, plus de ressources, plus de science et de méthode que les particuliers et elles remplissent un rôle considérable, le plus efficace peut-être, dans l'œuvre commune de l'assistance inspirée par le sentiment de la solidarité. J'ai souvent cité une phrase du grand historien anglais Macaulay :

« Plus on examine avec attention l'histoire du passé, plus on voit combien se trompent ceux qui s'imaginent que notre époque a enfanté de nouvelles misères sociales. La vérité est que ces misères sont anciennes; ce qui est nouveau, c'est l'intelligence qui les découvre et l'humanité qui les soulage. »

Ne médisons pas de ce siècle qui va finir, quelques tristesses

que le cours des événements y ait mêlé à des progrès et ne nous diminuons pas nous-mêmes par esprit de pessimisme. Je ne modifierais qu'un des termes à la phrase de Macaulay : l'humanité qui cherche à soulager la misère est ancienne; mais ce qui est réellement nouveau, c'est l'investigation scientifique qui, fouillant dans les profondeurs des couches sociales, a révélé les moyens de la soulager plus efficacement et souvent même de la prévenir.

Dans le vaste domaine de la bienfaisance, messieurs et mesdames, vous vous êtes taillé votre part, une part circonscrite à une région de Paris et limitée par la nature du secours que vous offrez : et qui est l'assistance par le travail.

Les grandes villes dont on médite à tort et qui sont une des conséquences comme une des conditions du développement de la civilisation industrielle et commerciale sont plus exposées que les campagnes à certaines atteintes de la misère. Elles produisent et consomment beaucoup de richesses et elles font un emploi énorme de forces humaines; dans l'ensemble de ce mouvement il est impossible qu'il ne se produise pas des froissements, des arrêts, des chutes. Ceux qui ont étudié consciencieusement la condition des ouvriers dans le passé savent que les interruptions de travail n'étaient probablement pas moins longues, autrefois qu'aujourd'hui, malgré le préjugé contraire qu'on essaie parfois d'accréditer; mais l'immigration dans les villes étant beaucoup plus prononcée, les agglomérations étant plus fortes et les grands ateliers rendant les arrêts plus sensibles, le chômage frappe davantage et on voit une nombreuse population flottante de sans-travail. Une main tendue à propos peut leur faire traverser un passage difficile et prévenir une chute irréparable.

Vous tendez cette main. Vous ne le faites pas sans savoir à qui, car vous vous appliquez à discerner le travailleur sans emploi du mendiant de profession qui spéculé sur la charité pour mener une vie d'oisiveté et qui, d'être volontairement inutile, risque de devenir un être malfaisant; vous écarterez celui-ci pour laisser toute la place à celui-là. Vous évitez, autant que possible, de donner de l'argent qui est un tentateur. En échange d'un travail qui est plus ou moins rémunérateur pour vous, mais qui atteste de la part du bénéficiaire la volonté de gagner sa vie, vous donnez la nourriture et le gîte et vous vous efforcez soit d'aider votre client à se placer, soit, s'il est un immigré que ses facultés ne vous laissent pas d'espoir d'utiliser, à rentrer au foyer de sa

famille. C'est là surtout qu'est l'originalité de votre œuvre et je ne crains pas de dire que vous avez par là créé un modèle qui mérite d'être imité.

Par l'une ou par l'autre issue vous rendez service à vos clients, service à la communauté parisienne et, j'ajoute, service aux membres de l'Union qui vous ont confié le soin d'être les administrateurs de leur charité. Dans la chaîne formée ainsi par la solidarité que vous avez créée ceux qui obligent se trouvent reliés à ceux qui sont obligés et grâce au zèle infatigable et intelligent de notre directeur, M. Biny, vous êtes assurés que le bien que vous avez le désir de faire va aussi directement que possible à son adresse. J'en ai fait moi-même l'expérience en comparant le temps où je donnais un peu à l'aventure, cédant à des demandes qui affluaient dans mon cabinet et à des apparences qui demandaient souvent une condamnable industrie et le temps depuis lequel j'ai remis mes pouvoirs à l'Assistance par le travail. Je pourrais maintenant, avec plus de sûreté, répéter un des beaux vers de Voltaire :

J'ai fait un peu de bien; c'est mon meilleur ouvrage.

Cet ouvrage, messieurs et mesdames, vous le faites; mais vous ne devez pas vous borner à le faire vous-même. Vous devez répandre autour de vous la science du bien, dire quel contingent d'expérience l'Union y a ajouté, comment elle procède et quel profit plus grand et plus certain on tire de libéralités réparties ainsi avec méthode que d'argent semé au hasard des sollicitations. Prêchez, messieurs et mesdames, la solidarité sociale sous cette forme ingénieuse, discrète et éprouvée par une durée de 8 ans, faites des prosélytes, notre caisse en a besoin et notre clientèle vous en sera reconnaissante. Pour bien persuader en ayant l'éloquence des chiffres et des faits je vous demande de conserver la mémoire des exemples que notre président vient de citer et d'écouter non moins attentivement le rapport de notre secrétaire auquel je cède la parole.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Louis FEINE, secrétaire du Conseil d'administration, pour le compte rendu des opérations de l'année 1898.

M. L. FEINE donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, messieurs,

Notre président vous a fait connaître que notre reconnaissance d'utilité publique était imminente. Je ne sais pas, mesdames et messieurs, si cela ne vous a pas comme moi surpris que cette reconnaissance officielle n'ait pas eu lieu depuis longtemps.

Quel genre d'œuvre en effet mérite mieux cette sanction du Conseil d'État, et puisque d'autres Unions de même titre la possédaient comment ne l'avions-nous pas encore?

Cela tient d'abord à ce qu'avant de songer aux consécérations officielles il nous a fallu avant tout vivre. Nos débuts ont été pénibles, et loin d'être comme d'autres œuvres similaires qui trouvent moyen de thésauriser, notre budget ne comportant ni réserves ni bénéfices, il nous a été long de constituer le fonds de réserve que nous demandait l'État pour nous reconnaître. Il nous faut de l'argent, toujours plus d'argent pour le dépenser aussitôt. Nos seuls bénéfices sont nos résultats, nos sauvetages, et c'est notre gloire d'avoir chaque année à tendre la main, pour chercher à faire mieux encore et à toujours étendre notre action.

Or, je dois y insister, notre action est de plus en plus indéniable et efficace.

Ce n'est pas seulement que nous continuons comme par le passé à opérer placements et rapatriements dont je vous soumettrai tout à l'heure le détail. Ce n'est pas seulement que nous soyons des premiers à accepter et mener à bien des tentatives de haute portée sociale, telles que l'essai tenté entre l'œuvre de l'hospitalité de nuit et l'union et dont je reparlerai.

C'est surtout que nous continuons à servir d'exemple aux œuvres similaires. On nous a critiqués, dénigrés d'abord; maintenant on nous imite. On comprend combien avait vu juste notre fondateur lorsqu'il jeta les bases de cette œuvre. Rien n'est à changer à ses idées après cinq années d'expérience, et le mode d'Assistance par le travail qu'il inaugura devient aujourd'hui le type parfait de ce genre.

Et c'est en même temps que triomphent ces idées que M. Defert

a eu tant de peine à faire accepter, qu'il semble qu'on commence enfin à s'apercevoir véritablement de l'importance sociale énorme de ce genre d'assistance.

La quantité croissante des mendiants à Paris, l'afflux incessant et grandissant des malheureux qui nous arrivent de partout, leurrés par de décevants espoirs, ont amené quelques députés à s'occuper de la question si importante de l'Assistance par le travail. M. Berry et M. Cruppi ont déposé deux projets de loi à ce sujet.

L'Exposition de 1900 et les Congrès qu'elle comporte vont nous fournir l'occasion d'affirmer à nouveau ces idées et d'en montrer la mise en pratique telle que nous l'avons réalisée.

Ne pensez-vous pas que ce n'est pas la moindre part de l'utilité sociale de cette œuvre d'avoir été ainsi l'avant-garde de cette phalange qui semble devenir imposante et est peut-être appelée à livrer de décisifs combats?

N'aurait-elle comme raison d'existence que de démontrer la possibilité du fonctionnement de pareilles œuvres sur les bases qui sont les nôtres, que son utilité serait déjà indiscutable et toute la gloire en revient à notre fondateur.

Mais il y a mieux, les résultats obtenus restent encourageants en dépit des difficultés qui vont s'accroissant. Les placements deviennent en effet de plus en plus difficiles tant est considérable le nombre de travailleurs inoccupés, non seulement ceux habitant Paris, mais tous ceux qui de tous les coins de France et même de l'étranger y viennent chercher fortune et n'y trouvent que la misère.

Et si ceux-là encore formaient notre seule clientèle. Mais l'armée croissante des indigents qui vient à nous n'est pas formée des seules victimes du chômage; il faut y joindre l'énorme contingent de ceux qui viennent à Paris ayant quelque difficulté dans leur province, quelque vilénie à cacher, quelque charge à esquiver plus ou moins lâchement, demandant à Paris un refuge, espérant y rester inconnus, isolés, et qui bientôt sans ressources nous arrivent désarmés.

Les grèves passées nous furent aussi une cause de grande difficulté pour nos placements.

Mais surtout l'Exposition de 1900 et les nombreux chantiers qu'elle a ouverts attirent de tous les coins du monde des infortunés vers Paris. Nous avons pu voir se présenter à l'Union en complète détresse des ouvriers venus d'outre-mer, un entre autres arrivant de la république Argentine, pour chercher du travail à l'Exposition.

Ces considérations n'ont pas seulement pour but de vous faire toucher du doigt les difficultés que nous avons à surmonter pour nos placements, mais surtout de vous faire mieux apprécier l'utilité de notre rôle, et les services que nous rendons tant à notre ville qu'aux intéressés, en faisant tous nos efforts pour replacer ces malheureux dans leur milieu qu'ils n'auraient dû jamais quitter. C'est là pourquoi chaque année nos rapatriements se font plus nombreux.

Nous avons toujours affirmé que l'Assistance par le travail est incomplète si l'assisté qui en profite n'obtient pas un résultat.

Garder les indigents pendant quelques jours, leur donner un salaire ou assurer le vivre et le coucher, puis les rendre à la rue aussi désemparés qu'avant, ce n'est pas une solution. Les secourir pour leur dire ensuite : allez être malheureux ailleurs, ce n'est pas faire œuvre utile.

Sans doute tous ne peuvent pas être sauvés. Outre qu'il en est qui ne le veulent pas, il en est aussi qui ne le peuvent plus, que ce soit par suite de leur âge, des infirmités ou de la maladie, et c'est pour ceux-là que l'État, que les départements, doivent intervenir.

Mais pour les autres il faut énergiquement lutter contre les difficultés à vaincre. Comme l'a voulu M. Defert, un malheureux se présentant à l'Union, doit, quel que soit le temps nécessaire, être sauvé.

C'est onéreux, sans doute cela demande de laborieuses démarches, mais c'est notre devoir et notre gloire de ne reculer devant nulle dépense pour réaliser un bienfait.

Et nous avons les preuves de ces bienfaits. Nous continuons à nous intéresser à nos protégés et nous gardons précieusement une correspondance nombreuse de ceux que nous avons sortis de l'ornière.

Nos rapatriés nous écrivent, les maires des communes, sur notre demande, nous annoncent leur arrivée.

Nos placés nous remercient, et pendant des années continuent à nous donner de leurs nouvelles.

Ces résultats tiennent surtout à ce que nous traitons nos assistés en hommes, que nous leur tendons la main, comme à nos semblables et que, cherchant ainsi à leur rendre confiance en eux, nous éveillons leur reconnaissance.

Cette année 586 assistés ont passé par nos ateliers dont 506 hommes et 80 femmes.

Sur ce nombre :

- 161 ont été placés par nous;
- 267 rapatriés;
- 5 hospitalisés;
- 7 sont sortis ayant reçu, grâce à notre intervention, des secours de leur famille;
- 45 se sont placés eux-mêmes pendant leur séjour à l'Union;
- 12 ont été renvoyés;
- 91 sont partis sans laisser d'indications ou non placés.

Nos bulletins vous ont donné, lorsque nous avons pu les faire paraître, le détail de ces placements et de ces rapatriements.

Depuis notre fondation jusqu'à cette année nous avons assisté ainsi 5856 indigents sur lesquels :

- 1221 ont été placés par nos soins;
- 1441 rapatriés;
- 77 hospitalisés;
- 107 secourus par leur famille;
- 468 se sont placés étant nos hôtes.

Le reste fut renvoyé ou partit sans laisser d'indications.

Ce sont là des résultats intéressants à plus d'un titre et qui prouvent l'utilité de votre action.

Souvent j'entends se plaindre nos adhérents de ne pas voir leurs bons utilisés, de n'avoir pas l'occasion d'en distribuer. Je conçois fort bien la joie trouvée à constater que l'on fut soi-même l'instrument de rachat. Mais il me semble que chacun de nos adhérents peut aussi s'enorgueillir à juste titre et prendre sa part des résultats que nous annonçons ici. N'est-ce pas grâce à lui tout autant qu'aux autres que ces malheureux furent sauvés?

Vous avez vu d'après la statistique que je vous ai soumise que notre moyenne a un peu baissé cette année pour les placements, mais les rapatriements ont été plus nombreux et nous continuons à rester aux environs de 80 pour 100 comme œuvre utile.

Dans cette même année 7 200 bons ont été remis à nos adhérents, dont 955 ont été présentés à l'Union et 509 utilisés.

L'écart entre 509 et le nombre de 586 indigents assistés que je vous ai annoncé, comprend les gens venus directement ou envoyés par le Petit Parquet, le comité central des Œuvres du Travail, les Commissariats, etc.

Donc 15 pour 100 de bons ont été présentés et 7 pour 100 utilisés.

Outre ces résultats de l'année obtenus grâce au zèle et à l'intelligence de M. Biny, notre directeur, qui ne doit, pour y arriver, épargner ni ses soins, ni sa peine, qui doit multiplier ses démarches et entretenir une laborieuse correspondance — nous ne devons pas lui marchander nos remerciements — c'est aussi grâce à son zèle que nous avons pu mener à bonne fin l'expérience intéressante au plus haut point à laquelle j'ai fait allusion en commençant.

Il s'agit d'une tentative d'assistance s'adressant spécialement à des sujets pris à l'hospitalité de nuit, expérience que nous avons des premiers consenti à faire sur la demande du Comité central des Œuvres du Travail.

Voici le rapport de notre président sur cette expérience, dont il vous a d'ailleurs parlé tout à l'heure.

Que pourrais-je ajouter à ce rapport, sinon qu'il vous est le meilleur garant que cette Œuvre est vraiment digne de l'intérêt que vous lui donnez et que sa portée sociale est réelle.

N'est-ce pas pour nous tous, dès lors, un devoir de nous y associer plus étroitement en prenant part à sa vie intime? N'est-elle pas digne vraiment que vous nous aidiez à la faire connaître de tous?

Notre époque a vu éclore bien des œuvres philanthropiques. Il n'y en aura jamais trop de bonnes tant il y a de misères à soulager. Mais certaines de ces œuvres méritent de se trouver en tête, connues et respectées à cause de leur importance sociale et moralisatrice, et nous devons être de ces œuvres-là.

Reconnus d'utilité publique, nous voici capables de bénéficier aussi de ces legs importants que de grands philanthropes dispensent parfois à nos semblables.

Nous en avons besoin pour assurer notre autorité, étendre notre action et le champ de notre bienfaisance. Je ne doute pas qu'ils ne nous arrivent un jour prochain.

Je voudrais vous dire aussi, en terminant, que si les résultats dont j'ai parlé demandent bien des soucis et des peines, s'ils ne sont pas parfois sans d'amères désillusions, ils portent avec eux, d'autres fois, des joies bien grandes que vous goûteriez avec nous en vous mêlant de plus près au fonctionnement de l'Œuvre. Je veux parler ici des témoignages de reconnaissance de nos placés, parfois de leurs visites réconfortantes à nos ateliers, plus souvent de leurs lettres touchantes dont le nombre va croissant chaque année et qui constituent pour nous un précieux dossier.

A cette Exposition de 1900 qui va s'ouvrir, d'autres œuvres apporteront peut-être de plus ronflantes statistiques, des événements plus attirants. Nul ne pourra présenter un monument plus convaincant de son efficacité et de sa portée moralisatrice.

Je dois aussi remercier M. le Maire de l'hospitalité qu'ils nous offre, donner à tous les collaborateurs de l'Œuvre, qu'ils soient d'un jour, comme les artistes qui assurèrent le succès de la fête que nous avons donnée cette année, ou de tous les jours, comme notre président, notre directeur et ses aides, les remerciements auxquels ils ont droit.

La parole est ensuite donnée au Trésorier, qui, absolument empêché de se rendre à l'assemblée, a prié M. DEFERT de vouloir bien le suppléer pour rendre compte de la situation financière de l'Œuvre.

M. DEFERT lit le résumé qu'on trouvera plus loin et qui indique un actif de 8 450 fr. 25 au 1^{er} janvier 1899.

Le projet de budget de l'exercice 1899, basé sur des ressources certaines, l'amène à comparer le passé au présent, et M. Defert le fait d'une façon charmante, vivement applaudi, surtout lorsqu'il signale à l'assemblée que si la situation de l'Œuvre est aussi prospère, on le doit à notre Vice-Président et aux dames des Comités dont le dévouement ne s'est jamais lassé.

M. le Président met aux voix l'approbation des comptes de M. Brueyre, trésorier.

L'assemblée a adopté à l'unanimité.

Le projet de budget de l'exercice 1899, mis aux voix, est aussi adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 4 des nouveaux statuts approuvés par le Conseil d'État, il est procédé à l'élection de trois nouveaux membres du Conseil, qui sera ainsi composé de 24 membres au lieu de 21.

M. le Président propose à l'assemblée de nommer :

MM. l'abbé DELAMAIRE, curé de Notre-Dame-des-Champs;
RÉNE BRICE, député;
DESOUCHES, ancien agrégé.

Ces trois nouveaux sont élus à l'unanimité.

Il reste à procéder à l'élection de 7 membres sortants :

Mmes DACRAIGNE;
SABATIER.
MM. BRÉGEAULT;
GAUDIN;
GLASSON;
DE FONTAINE DE RESBECQ;
MAUZAIZE.

Ces membres sont réélus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures précises.

Exercice 1899

Recettes.

	fr.	c.
En caisse le 1 ^{er} janvier 1898	4.255	75
Dons à l'occasion des Mariages (6 ^e arrond ^{is})	25	»
Dons reçus de divers.	945	»
Remboursement des Bons du Comité central.	129	»
Produits de la quête	5.040	»
Produits net de la matinée du 20 novembre	5.475	65
Cotisations des adhérents.	8.427	»
Produit des travaux des assistés.	1.598	90
Coupons échus et intérêts des fonds en dépôt.	205	80
	<hr/>	
TOTAL.	25.988	10
	<hr/> <hr/>	

Dépenses.

	fr.	c.
Nourriture des assistés.	4.886	40
Coucher des assistés.	2.869	20
Frais de placement et de rapatriement	2.104	65
Éclairage et chauffage.	498	60
Frais de bureau.	802	75
Secours divers	597	30
Menues dépenses : courses, pourboires, etc.	169	10
Impressions : comptes rendus, bulletins, etc.	995	45
Frais de recouvrement des cotisations.	515	50
Assurance contre l'incendie.	15	55
Mobilier et outillage.	184	55
Loyer : Marché Saint-Germain	1	»
Loyer : 14 ^{bis} , rue du Montparnasse	600	20
Appointements des employés	5.500	»
	<hr/>	
TOTAL.	17.537	85
	<hr/> <hr/>	

RECETTES	25.988	10
DÉPENSES	17.537	85
	<hr/>	
DISPONIBLE AU 1 ^{er} JANVIER 1899.	8.450	25
	<hr/> <hr/>	

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 1898

Ouvriers admis depuis le 19 mai 1892. . .	{ Hommes . . . 3.155 } { Femmes . . . 699 }	5.854
Présents au travail le 1 ^{er} janvier 1898. . .	{ Hommes . . . 18 } { Femmes . . . 3 }	21

DIFFÉRENCE :

Ouvriers entrés et sortis.	{ Hommes . . . 3.117 } { Femmes . . . 696 }	<u>5.815</u>
------------------------------------	--	--------------

Sur ce nombre de :

4012 hommes. . . } 209 femmes. . . }	1.221	{ ont été placés directement par l' <i>Union d'Assistance</i> .
1142 hommes. . . } 217 femmes. . . }	1.419	{ ont été rapatriés en province, soit dans leurs familles, soit chez des patrons qui leur assureraient du travail.
51 hommes. . . } 28 femmes. . . }	79	{ ont été hospitalisés à Villers-Cotterets et dans d'autres établissements hospitaliers.
89 hommes. . . } 18 femmes. . . }	107	{ ont obtenu des secours financiers de leurs familles sur l'intervention de l' <i>Union</i> .
383 hommes. . . } 85 femmes. . . }	468	{ se sont placés eux-mêmes étant les hôtes de l' <i>Union</i> .
64 hommes. . . } 27 femmes. . . }	91	{ se sont fait renvoyer pour diverses causes : discipline, inexactitude, ivresse, etc.
375 hommes. . . } 55 femmes. . . }	428	{ sont partis sans laisser d'indications.
<u>5.815</u>	<u>5.815</u>	TOTAL pareil.

Ce qui donne pour 100 :

52,00 pour 1.221	placés directement par l' <i>Union</i> .
71,50 pour 2.719	placés, rapatriés ou hospitalisés par l' <i>Union</i> .
85,50 pour 5.187	placés, rapatriés ou hospitalisés par l' <i>Union</i> et ceux (468) qui se sont placés eux-mêmes étant les hôtes de l' <i>Union</i> .

TABLEAU DES PLACEMENTS RÉALISÉS AU 31 DÉCEMBRE 1898

1° Ouvriers professionnels

Agriculteurs et jardiniers	48	<i>Report.</i>	546
Ajusteurs mécaniciens	18	Employés à la Préf ^e de la Seine . . .	2
Allumettier	1	Faïenciers	4
Appareils à gaz	2	Ferblantiers, tôliers	5
Armuriers	2	Fleuristes et modes	8
Artificier	1	Fondeurs en cuivre et en fer . . .	5
Autographiste	1	Forgerons, frappeurs	12
Balemier	1	Fourreurs	5
Bijoutiers-orfèvres	6	Fruits, primeurs et comestibles . .	6
Bouclonniers	2	Fumistes	11
Boulangers	5	Galochier	1
Bourreliers	5	Glaciers, confiseurs, pâtisseries . .	5
Brasseur	1	Grainiers	2
Briquetiers	8	Graveurs taille-douce	2
Brossiers	6	Horlogers	5
Cartonnières	2	Interprète	1
Chapeliens	2	Lingerie neuve	8
Charcutiers	2	Lithographes, reporters	5
Charpentiers	8	Maçons et plâtriers	17
Chaudronniers	5	Marbriers	2
Chauffeurs, mécaniciens	19	Maréchaux ferrants	5
Chef et professeur de musique . . .	1	Masseur-doucheur	1
Clercs d'avoué	2	Menuisiers et charçons	17
Coiffeurs	4	Mètres-vérificateurs	6
Coloristes	2	Musiciens	2
Comptables et caissiers	64	Monteurs en bronze	5
Contributions directes	1	Mouleur	1
Cordier	1	Ouvriers en caoutchouc	2
Cordonniers	10	Papetier	1
Corroyeurs	6	Passementier	1
Corsetières	2	Pâtisseries	5
Coupeurs en chaussures	4	Paveurs	2
Couturières	15	Peintres	26
Cuisiniers	17	Peintre-verrier	1
Calottières, giletières	6	Photographes et retoucheurs . . .	3
Dentistes	2	Piqueurs et rhabill. de meules . . .	2
Dessinateurs	6	Piqueuses de bottines	2
Drapiers et confections	7	Plombiers, couvreurs	12
Ébenistes	5	Plongeur	1
Écuycrs et dresseurs	2	Polisseur sur métaux	1
Électriciens	9	Prévôt d'armes	1
Emballeurs	3	Produits chimiques	2
Employés de librairie	5	Professeurs divers	12
Employés en nouveautés	21	Puisatier	1
Employés de pharmacie	10		
<i>A reporter.</i>	546	<i>A reporter.</i>	550

<i>Report.</i>	550	<i>Report.</i>	646
Relieuses, plieuses, brocheuses.	16	Teinturiers.	4
Rentoileur	1	Tôlier monteur.	1
Repasseuses, apprêts	5	Tonnelier	1
Représentants de commerce, voyageurs, placiers.	55	Tourneurs en cuivre, perceurs.	6
Scieur de long, affûteur.	1	Tullisté	1
Selliers	9	Typographes.	27
Serruriers.	15	Vannier	1
Tailleurs d'habits.	7	Verriers	5
Tailleur de pierre.	1	Vitrier.	1
Tapissiers	8	Voilier gréeur	1
<i>A reporter.</i>	646	<i>TOTAL.</i>	692

2° Ouvriers pour Travaux et Emplois divers

Agents coloniaux	5	<i>Report.</i>	425
Apprentis divers	25	Garçons de cuisine et de salle.	25
Arpenteur-géomètre	1	Garçons épiciers	8
Bonnes à tout faire.	116	Garçons d'hôtel.	16
Cambusier.	1	Garçons de laboratoire	10
Cantonniers	49	Garçons de lavoir.	5
Charretiers et cochers.	15	Garçons de magasin.	58
Cochers, livreurs.	49	Garçons marchands de vins	29
Commis, vins en gros.	5	Grooms	7
Concierges et gérants.	12	Hommes d'équipe, chem. de fer.	21
Contrôleurs de théâtre	2	Hommes de peine	145
Déménageur	1	Infirmiers.	54
Écritures, publicité.	82	Journaliers des deux sexes	121
Employés électriciens.	5	Marchands ambulants (fleurs et quatre-saisons).	12
Employés à la Préf ^e de la Seine	5	Marinier.	1
Employés à la Société Générale	2	Nettoyage de devantures.	1
Engagés volontaires.	16	Nourrices	5
Étuvistes à la Ville	2	Palefreniers	24
Facteurs de chemins de fer	6	Paveur.	1
Femmes de chambre	16	Receveurs d'omnibus	5
Femmes de ménage.	30	Secrétaires.	2
Garçon de bains	1	Sommeliers	4
Garçons bouchers.	6	Travaux de couture.	29
Garçons de bureau et de magasin.	56	Valets, femmes de charge.	19
Garçons de café.	5	<i>TOTAL.</i>	997
<i>A reporter.</i>	425		

RÉSUMÉ

Placés par l'Union.	1.221	Placements professionnels	692
Se sont placés eux-mêmes.	468	Travaux et emplois divers	997
<i>TOTAL.</i>	<u>1.689</u>	<i>TOTAL.</i>	<u>1.689</u>

TABLEAU DES RAPATRIEMENTS PAR DÉPARTEMENT

Nombre des personnes rapatriées au 31 décembre 1898 : **1410**

Ain	7	<i>Report.</i>	614
Aisne	54		
Allier	14	Indre-et-Loire	14
Alpes-Maritimes	6	Jura	11
Ardèche	3	Landes	12
Ardennes	26	Loir-et-Cher	5
Ariège	5	Loire	15
Aube	16	Loire-Inférieure	29
Aude	2	Loiret	21
Aveyron	14	Lot	19
Basses-Alpes	2	Lot-et-Garonne	2
Basses-Pyrénées	11	Lozère	4
Belfort	5	Maine-et-Loire	52
Bouches-du-Rhône	21	Manche	19
Calvados	19	Marne	51
Cantal	9	Mayenne	15
Charente	19	Meurthe-et-Moselle	24
Charente-Inférieure	15	Meuse	8
Cher	9	Morbihan	28
Corrèze	8	Nièvre	21
Corse	5	Nord	78
Côte-d'Or	15	Oise	11
Côtes-du-Nord	51	Orne	28
Creuse	8	Pas-de-Calais	51
Deux-Sèvres	5	Puy-de-Dôme	22
Dordogne	7	Pyrénées-Orientales	2
Doubs	6	Rhône	54
Drôme	4	Saône-et-Loire	17
Eure	17	Sarthe	16
Eure-et-Loir	21	Savoie	8
Finistère	57	Seine-Inférieure	84
Gard	15	Seine-et-Marne	17
Gers	5	Seine-et-Oise	10
Gironde	4	Somme	55
Hautes-Alpes	1	Tarn	7
Haute-Garonne	14	Var	6
Haute-Loire	6	Vaucluse	4
Haute-Marne	12	Vendée	12
Hautes-Pyrénées	4	Vienne	11
Haute-Saône	15	Vosges	12
Haute-Savoie	6	Yonne	17
Haute-Vienne	22	Algérie	15
Hérault	10	Grand-Bassam	1
Ille-et-Vilaine	47	Nouméa (Nouvelle-Calédonie)	1
Isère	8	Lorraine annexée	1
Indre	10	Bruxelles (Belgique)	1
<i>A reporter.</i>	614	TOTAL.	1410

LISTE DES MEMBRES

DE

L'UNION D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

Fondée en 1892 au Marché Saint-Germain

1° MEMBRES FONDATEURS ET DONATEURS

ASSURANCES GÉNÉRALES.	DURAND-CLAYE.	LABEYRIE (M ^{me}).
AUPPRAY (François).	DURAND-CLAYE (M ^{me}).	LACROIX (M ^{me} Victor DE).
AUROUX (M.).	EHRMANN (François).	LAIUS (Lucien).
AUROUX (M ^{me}).	ENGEL (Alfred).	LE CHATELIER.
BACÔT (André).	ENGEL-GROS (F.).	LE SOUDIER (M. et M ^{me} H.).
BACOT (Joseph).	ESSLING (Prince d').	LÉVY-ALVARÈS (M ^{me} G.).
BARTHOLDI (M. et M ^{me} A.).	FALLOT (M ^{me} L.).	LINDER.
BARTHOU (A. Louis).	FEUILLADE.	LUBET-BARBON.
BELIN FRÈRES.	FLAMMARION.	LYONNE (C ^{ie} et C ^{ms} DE).
BLANC (M ^{me}).	FONTAINE (Henry).	MALASSEZ (L.-C.).
BILLOT (M ^{me} la Générale).	FONTAINE DE RESBECQ	MARBEAU.
BINET (M ^{me}).	(C ^{ie} de).	MARINONI (H.).
BLANCHARD (Jules).	FRIEDEL.	MAYER (Gaston).
BON MARCHÉ (Lc).	GALLET.	MAZEAU (Ch.).
BORDET (Lucien).	GAUTHIER-VILLARS (J.-A.).	MÉRITAN (Abbé).
BOUCHER (Henry).	GAUTIER (M ^{me} G.).	MICHON (Mathieu).
BOUCHOR (Maurice).	GÉDALGE.	MOLLIARD.
BROUARDEL (M ^{me} Laure).	GÉNU (L.).	MOREAU (M ^{me}).
CARPENTIER (J.).	GONET (M. et M ^{me}).	MUZARD (M ^{me}).
CERCLE DE LA LIBRAIRIE.	GOUDCHAUX (Ch.).	NAPOLÉON (la Princ. Math.)
CHAMBAREAUD.	GUÉRIN (M ^{me} Émile).	PANHARD (Jacques).
CHAMPENOIS (F.).	GUNZBURG (Jacques).	PESSOT (A.).
CHASLIN (D ^r).	HACHETTE ET C ^{ie} .	PICARD (Paul-Ernest).
CHASSEVANT.	HARTMANN (M ^{me} Frédéric).	POLETNICH.
CLÉMENT (J.-A.).	HATT (Philippe).	POMEREU (V ^{ie} de).
COGNACQ.	HÉBERT (Paul).	POTIER (A.).
COLIN (Armand).	HECHT (Ernest).	POTOCKI (C ^{ie}).
DANTON (Jacques-Désiré).	HENRY (Victor).	PRACHE, député.
DAUVERT (Paul).	HÉRARD.	PROST (M ^{me} Vve).
DEFERT (Henry).	HERRAN (Adolphe).	PUAUX (A.).
DEHAÏTRE (Fernand).	HOLLIER-LAROUSSE ET C ^{ie} .	PUAUX (Franck).
DEMOBYNES (G.).	IMMERWAHR.	QUANTIN (Albert).
DEPRET (M ^{me} Camille).	JOVART.	RIBOT (M ^{me}).
DEPRET (Léon).	KLEBER (Gaston).	RISLER (Eugène).
DEVIN (Georges).	KECHLIN (Rodolphe).	SABATIER (Maurice).
DUJARDIN-BEAUMETZ.	KRAFFT (Hugues).	SCHWEISGUTH (Ernest).

SIMON (Édouard).	TRÉZEL (A.).	WATEL (M ^{me}).
SMITH (M ^{me} V ^o).	TURLOT (Alfred).	WATEL (Maurice).
TAINÉ (V ^o H.).	VEYRIN.	ZUBER (Jean-Henri).
THIERRY-KÉCHLIN (C.).	VIDIL.	
TOUSSAINT (Edmond).	WALDECK-ROUSSEAU.	

2° MEMBRES ADHÉRENTS

ABAUZIT (F.).	BAUDOIN (M ^{me}).	BOISLISLE (Georges DE).
ACOLON (M ^{me}).	BÉARN (C ^{ie} DE).	BOVIN-CHAMPEAUX.
ADAN (M ^{me} Émile).	BEAUGÉ.	BOVIN-CHAMPEAUX (Alf.).
AGUILLON (Gabriel).	BÉCHAMP (A.).	BOIZEL (Louis-Alfred).
ALBANEL.	BÉJOT (M.).	BÔMPARD (M ^{me} Marie).
ALCAN (Félix).	BÉJOT (Edm.).	BONET-MAURY (M. et M ^{me}).
ALLIER.	BELLAIGUE (M ^{me} P.).	BONNASSIEUX (M ^{me} Pierre).
ANBRUN.	BENGOLD ET LEBRET.	BONNAUD (M ^{me} A.).
ANDRÉ.	BÉQUET DE VIENNE (M ^{me}).	BONNÈME (M ^{me}).
ANDRÉ (Charles).	BERALDI (M ^{me} Henri).	BONNET (Félix).
APPIA (G.).	BÉRENGER (René).	BONNET (M ^{me} V ^o).
ARMAGNAC.	BERGER (Samuel).	BONNEVILLE DE MARSANGY (M ^{me}).
ARNAUD.	BERGON (M ^{me}).	BONVALET (Eugène).
ARNOULD (M ^{me}).	BERNARD (Émile).	BONVOISIN (M ^{me}).
ARNOULD (Pierre).	BERNARDY (DE).	BORD (M ^{me} et M ^{lle}).
ARON-CAEN (E.).	BERNÈS (Évariste).	BORDIER (M ^{me} Edgar).
ATHALIN (Laurent).	BERNHARD (P.).	BOSC (M ^{me}).
AUBURTIN (Émile).	BERNIER.	BOUSSE (Jeune).
AUBURTIN (Francis).	BERR (Émile).	BOUCARD (H.).
AUDIBERT (M ^{me}).	BERTEIL (A.).	BOUCHANT (B.).
AUDOIN (Albert).	BERTHIER-DUREY.	BOUCHINET (D ^r Alfred).
AUDUC.	BESCHER (Auguste).	BOUDREAUX.
AUGIER (B ^{me}).	BETHEMONT (Honoré).	BOULHET (L.).
AUSSEUR (Ed. fils).	BEZANÇON (A.).	BOULOUMIÉ (D ^r P.).
AZAMBRE.	BIAIS aîné ET C ^{ie} .	BOURBAIS (M ^{lle}).
BABAUD-LACROZE (L.).	BIBESCO (Emmanuel).	BOUSQUET (Alphonse).
BAILLY (Félix).	BIDERMANN (Jacques).	BOUTILLIER (Auguste).
BALL (M ^{me}).	BILHAUD-DUROUYET (L.).	BOUTMY (E.).
BALUTET (M ^{lle} Marguerite).	BINOT (Auguste).	BOUVARD (M.).
BARANTE (B ^{ne} DE).	BIOCHE (Alphonse).	BOVERAT (M ^{me} Marguerite).
BARBAN (M ^e et M ^{me} Henri).	BIOCHE (Charles).	BRAEUNIG (F.).
BARBERET (Colonel Louis).	BIZOUARD (Charles).	BRÉE (M ^{me} B.).
BARBERON (M ^{me} A.).	BIZOUARD (Paul).	BRÉGAULT (Julien).
BARBOUX.	BLACHEZ (M ^{me}).	BRÉGAULT (M ^{me} J.).
BARRE (Charles).	BLONDEAU (René).	BRÉGAULT (M ^{me} V ^o A.).
BARTH (D ^r H.).	BLUM (M ^{me}).	BRESSE (M ^{me}).
BATIOT (Georges).	BOEHL (M ^{me}).	BRETON.
BAUDRY (Edmond).	BOGELOT (M ^{me}).	

BRETON (Constant).	CHAUFTON (A.).	CROQUEVIELLE (M ^{me} G.).
BRETONNIÈRE (de la).	CHAUMAT (Alexandre).	CROQUEVIELLE (M. E.).
BRICE (M ^{me} Antoinette).	CHAUVIN (Jules).	DACRAIGNE (M ^{me} L.).
BRIOT (M ^{me}).	CHENNEVIÈRE (René).	DALLERÉ (M ^{me} H.).
BRISSON (M ^{me}).	CHÉNON (Émile).	DAMAS (A.).
BROUARDEL (Pierre).	CHEVALIER (Maurice).	DAMBEZA (M ^{me}).
BRUAND (Léon).	CHEVALLIER (M ^{lle} Amélie).	DAMPT (Jean).
BRUEL (Alexandre).	CHEVET (Charles-Joseph).	DANSAC (M ^{me}).
BRUEYRE.	CHEVRILLON (Félix-Max.).	DARBONNENS (J.).
BUDIN (D ^r).	CHEYSSON (Émile).	DARESTE.
BURON (M ^{me} L.).	CHOINET (Henry).	DAVID (M. et M ^{me}).
CABANON (Jules).	CHOTARD (M.).	DAVOUST.
CABRIÉ (M ^{me} la générale).	CHRISTMAS (D ^e de).	DEBLED (F.).
CALLOT (Jules).	CLAIRIN.	DEBRIAY (M ^{me} C.).
CAMPENON (M ^{me}).	CLAPARÈDE (René).	DEBRY (M ^{me} Alice).
CAMPROGER.	CLAVIER (E.).	DÉCHARD (Paul).
CAMUSDELAGUIBOURGÈRE.	CLERC (Marie).	DECOURTIVE (M ^{me} L.).
CANIVET (Charles).	CLERMONT (M ^{me} E. DE).	DEFERT (Louis).
CARAMAN (C ^{me} DE).	CLERMONT (Raoul de).	DELAFONTAINE.
CARAMAN (Ernest DE).	COLIN (Edmond).	DELAIRE (Alexis).
CARLET (Jules).	COLLIGNON (M ^{me} Édouard).	DELAMAIRE (Abbé).
CARIENTIER (A.).	COLLIN.	DELAPORTE.
CARTIER (M ^{me} Paul).	COLLIN (M ^{me}).	DELARUE (M ^{me}).
CASLON ET C ^{ie} (H.-W.).	COLMET-DAAGE (G.).	DELARUE (G.).
CASSAN (M ^{me}).	COLMET-DAAGE (L.).	DELASALLE (Geneviève).
CATHREIN (M ^{me}).	COLOUJON (DE).	DELBET (Paul).
CAUCURTE (M ^{me} René).	COLSON (Léon-Clément).	DELORMEL (Lucien).
CAUCURTE (Henri).	COMAR (M ^{me} Ferdinand).	DELOYE (Jeanne).
CAUSSANEL (abbé).	COMBÈS (M ^{me}).	DELOYE (la générale).
CHABRIÉ (Mme Sophie).	COMBES (V ^o Alphonse).	DEMAGNEZ (M ^{me}).
CHAILEY-BERT (M ^{me} H.).	COMMARD.	DÉMAREST (Albert).
CHAIN (M ^{me} Henri).	COMPAIN (M ^{me} Louise).	DEPIT (Martin).
CHAIN (Paul).	COPPEAUX (M ^{me}).	DEPRET (Alexandre).
CHAMPETIER DE RIBES.	COQUEREL (M ^{me} Aline).	DEPRET (M ^{me} Maurice).
CHARCOT (M ^{me}).	CORION (M ^{me}).	DEPRET (M ^{lle} Juliette).
CHARDON.	COSSON (M ^{me}).	DEPRET (Léon).
CHARDON (M ^{me}).	COSTE (Simon).	DEPRET (Nino).
CHARGUÉRAND (A.).	COT (M ^{me} Juliette).	DERÉUX.
CHARPENTIER (Lucien).	COTTIN (M ^{me} Robert).	DESCHAMPS (V ^o A.).
CHARRIER-MAISAINÉ.	COURCY (Comte H. DE).	DESORTIAUX.
CHASSAIGNE-GOYON (M ^{me}).	COURNOT (M ^{lle}).	DESOUCHES (M ^{me} Alfred).
CHASSEVANT (Paul).	COURTIN (L.).	DESOUCHES (M ^{me} Marie.)
CHASTEL (M ^{me} Jules).	COUSIN (Jean).	DESROYS DU ROURE.
CHATILLON (DE).	COUVE (Benjamin).	DESVALLIÈRES (Émile).
CHATIN.	COUVREUX (Charles).	DESVALLIÈRES (Georges)
CHATROUSSE (Just).	CREISSEL.	DETHAN (C.).
CHAUDÉ (M ^{me} Marie).	CROQUEVIELLE (M ^{me} D.).	DIDELOT (M ^{me} J.).

DIDON (Le P. H.).	FAIVRE (Jules).	GABALDA (Joseph).
DIET (M ^{me}).	FALCOU (Raphaël).	GALINIÉ (M ^{me} V ^{ve}).
DIONIS DU SÉJOUR.	FAUCONNIER (M ^{me}).	GANDILLOT (capitaine).
DOLÉANT (Emma).	FAURE-DELIGNY.	GARNIER (M ^{me} Ch.).
DONZEL (G.).	FAUELLE (D ^r René).	GAUCKLER (A.).
DORIAN.	FAVEREAUX (Georges).	GAUDIN (Félix).
DOSNE (M ^{lle} Félicie).	FAVRE (M ^{me} C.).	GAUDIN (M ^{lle} Marcelle).
DREYFUS (M ^{me} Ferdinand).	FEILLET.	GAUTIER (M ^{me} Armand).
DREYFUS (M ^{me} Armand).	FEINE (M. et M ^{me}).	GAUTRON (M.).
DROMAIN (D ^r J.-E.).	FEINE (Alfred).	GAVIGNOT (Marie).
DRON (M ^{me} Gustave).	FEINE (Louis).	GAVINOT (M ^{me}).
DUBOC (M ^{me}).	FEINE (M ^{lle} Marguerite).	GENEVOIX (F.).
DUBUISSON (D ^r).	FEINE (M ^{lle} Marie).	GENEVOIX (M ^{me}).
DUCHAUSSEY (V ^{re} T ^{re}).	FELDMANN (Armand).	GENEVOIX (M ^{lle}).
DUCLAUX (E.).	FERRAND (Charles).	GEOFFROY (M ^{me}).
DUFOUR (M ^{lle}).	FERRÉOL (M ^{me}).	GEORGE (M ^{me}).
DUMAS.	FERRÉOL (M ^{me} DE).	GÉRARDIN.
DUMAS (M ^{me}).	FERRIER (M ^{me} G.).	GERBIDOU (M ^{me} André).
DUPONT.	FÉVRIER (Albert).	GERUZEZ (M ^{lle} Jeanne).
DUPUIS (Ch.).	FICHET.	GIDE (André).
DURAND (Marie).	FIOUET (M ^{me} A.).	GIFFAUT.
DUREY (M ^{me} Camille).	FLANDIN (E.).	GILBRIN (M ^{me}).
DURIEZ (M ^{me}).	FLÛCHE (M ^{me} M.).	GIRARON (Adrien).
DURIEZ (M ^{me}).	FLEURY (J.).	GIRARDON (Albert).
DURRIEU (M ^{lle} Marie).	FONTAINE (Lucien).	GIRAUD-JORDAN (M ^{me} M.).
DURY (M ^{me} Victor).	FONTANÈS (P.).	GIRAUDON.
DUSSAUD (M ^{me}).	FOREST (M ^{lle} Jane).	GIRY (M ^{me}).
DUTERT (M ^{me}).	FORTIN (M ^{me}).	GLAENZER (C.).
DUTILLOY.	FORTIN-HERMANN (É.).	GLAENZER (F.).
DUVAL (Paul).	FOUCART (Docteur).	GLAIZOT.
EGGER (Victor).	FOURET (Edmond).	GLASSON.
ENDERS (M ^{me} J.).	FOURET (M ^{me} René).	GLEYRE (M ^{me} Mathilde).
ENGEL (Michel).	FOURNIER (M ^{me}).	GOGUEL (Edmond).
ENGEL (R.).	FOVILLE (de).	GOLDSCHMIDT (Gaston).
ENGEL-DOLFUS (M ^{me}).	FRANCE (C ^{esse} DE).	GOSSET (A.).
ENGELHARD (M ^{me} V.).	FRANÇOIS.	GOUJON (Edmond).
ESNAULT (M ^{me}).	FRÉMINET-DÉCOMBY (M ^{me}).	GOUT (Samuel).
ESNAULT (Père).	FRÉMOISE (M ^{me} DE LA).	GOUZY (P.).
ESNAULT (Em.-Louis).	FRENOY.	GRASSET.
ÉTIENNE (M ^{me}).	FRÉTIN (Auguste).	GRÉGOIRE (M ^{lle}).
ÉVIAN (M ^{lle} Paule).	FRÉVILLÉ (M. DE).	GRIMAUD (B.-P.).
EWALD MÈRE (M ^{me}).	FREYSSINGE (Louis).	GRIMAUD (Édouard).
EWALD (Charles).	FRIANT (Auguste).	GROUÉ (Léon).
EWALD (Louis).	FRIEDEL (Jean).	GRUNER (E.).
EWALD (Eugène).	FRIÈS (M ^{me}).	GUÉRIN.
FABRE DE NAVACHELLE (C ^t).	FROMAGEOT.	GUÉRIN (Émile).
FAIVRE (D ^r).	FUCHS (M ^{lle} E.).	GUÉRIN (M ^{me} A.).

GUÉRIN (M ^{me} Edmond).	JACOT (Franz-Auguste).	LAMBLIN.
GUICHARD (M ^{me} Jules.)	JANELLE (Ernest).	LANEYRIE (Gustave).
GUICHARD (M ^{me} Robert).	JANSENS (I.).	LANNOY (M ^{me} DE).
GUIGON-BEY (M ^{me}).	JARNAC (M ^{me} V ^{ve} DE).	LAPORTE (Madame Edmond).
GUIZOT (M ^{me}).	JARRE (L.).	LAROCHE-JOUBERT.
GUY (M ^{me}).	JEANNEAU (M ^{me}).	LASNERET (Alfred)
GUYARD (M ^{me}).	JOLY (M. et M ^{me}).	LAUTH (Charles).
HALÉVY-STRAUS (M ^{me} G.).	JOLY (Théodore DE).	LAVALLEE.
HALL (M. et M ^{me}).	JOLY (Paul).	LEBAIGUE (Charles).
HALLAYS (André).	JOGAUST (M ^{me} V ^{ve}).	LEBON (M ^{me} André)
HALLAYS (Victor).	JOURNEAUX.	LE CHATELIER (Henry).
HAMEL DE BREUIL (C ^{me} Y.).	JOUSSET (Dr Marc).	LECLERC.
HANIN.	JOUVENEL (L.).	LECLERC (Eulalie-Étienne).
HARTMANN (M ^{me} Henri).	JUSTER FILS (Auguste).	LECOFFRE (Victor).
HATT-BOYÉ (Louis).	KANN (Arthur).	LECOIN (Dr).
HAVARD (M ^{me}).	KAPFERER (M ^{me} Ch.).	LECOINTE (Maurice).
HÉBERT.	KIENLIN (Jules).	LECOQ (M.).
HECHT (Samuel).	KOCH (Louis).	LECOMTE (M ^{me}).
HECHT (M ^{me} Suzanne).	KOECHLIN (M ^{me} C.), née	LEDoux (Gustave).
HEILBRONN (M ^{me} Claire).	DOLFUS.	LEDUC (V ^{ve} E.).
HÉNISSART (Jules).	KECHELIN (Daniel).	LEEMANS (M ^{me}).
HÉNON (G.).	KECHELIN (Charles).	LEFÈBRE DE FOURCY (M ^{me} Marie).
HÉRAUD.	KECHELIN (Raymond).	LEFÈBRE (Paul).
HÉRAUD (V ^{ve}).	KECHELIN-SCHWARTZ.	LEFÈBRE (Ch.).
HERBET (M ^{me} A.).	KOHLER (M ^{me}).	LEFÈVRE (M ^{me} Charles- Amédée).
HERBET (F.).	KOHLER (Ch.).	LEGAY (M ^{me}).
HEROLD (M ^{me} F.).	KROHN (Dr).	LE GRAND (Ed.).
HERVÉ-MANGON (M ^{me}).	KURTZ (Pauline).	LELONG (Eugène).
HERZ (Charles).	LABEYRIE (Henri).	LEMAIRE (A.).
HESSE (Édouard).	LABICHE (André).	LEMAIRE (George).
HESSE (Lucien).	LABROUSTE (Étienne).	LEMAÎTRE (M. et M ^{me}).
HETZEL (M ^{me} A.).	LACHERET (E.).	LEMERCIER.
HEYDENREICH-SARRUS (M ^{me} Marie).	LACROIX (Ch.).	LEMOIGNE (M ^{me}).
HICKEL (M ^{me} V ^{ve} L.).	LADAN-BOCKAIRY.	LEMOINE (M ^{me}).
HIRSCHMANN (Jules).	LAGRENÉE (La Générale).	LEMOINE (Georges).
HIRSCHMANN (Raphaël).	LAHOVARY (C.).	LEMOÛÉ (Auguste).
HITIER (H.).	LAINÉ (M ^{me}).	LENER (M ^{me} Oscar).
HOLLARD (R.).	LAINÉ (Armand).	LEPOIDS (M ^{me}).
HOMBERG (M ^{me}).	LALAIN-CHOMEL (DE).	LEPREVOST (M ^{me}).
HONEGGER (M ^{me}).	LALAIN-CHOMEL (Emmanuel DE).	LEROUX (M ^{me}).
HORNPOSTEL (Nicolas).	LALANDE (M ^{me}).	LERoy (L.).
HOUBAILLE (M ^{me}).	LALANDE (DE).	LERoy (M ^{me}).
HOUETTE (Paul).	LALLEMAND (E.).	LERoy (M ^{me} Louis).
HUARD (Auguste).	LALOU (Georges-Charles-Henri).	
HUMBERT (Georges).	LAMBERT (Gabriel).	
ISTEL (M ^{me} Albert).		

- LESAGE (Paul).
 LE SOUDIER (Edmond).
 LE SOURD (Paul).
 LESTIBOUDOIS (Ch.).
 LÉTHEL (Théophile).
 LÉTHIER.
 LÉTHIER (M^{me}).
 LÉTIENNE (Auguste).
 LETRONNE (M^{lle}).
 LEVASSEUR (Pierre-Em.).
 LÉVY (Lucien).
 LICHTENBERGER.
 LIUVILLE (M^{lle} C.).
 LIVACHE (A.).
 LOCKROY (M^{me} Édouard).
 LODS (Adolphe).
 LORDEREAU.
 LOUBET (Émile).
 LOURTIÉS (Victor).
 LOYER (Pierre-Aug.-Fél.).
 LYON (M^{me} Germaine).
 LYON-CAEN (Charles).
 LYON-CAEN (M^{me} L.).
 MACHY (M^{me} DE).
 MAILLARD (Georges).
 MAILLARD (Jean-Louis).
 MALAIZÉ (Vve).
 MARCOU (M^{me} Georges).
 MARENI (Fernand).
 MARENI (Mathilde).
 MARILLIER (M^{me}).
 MARJOLIN (M^{me} V^{ve} C.).
 MARJOLIN (M^{me}).
 MAROT (M^{lle} Louise).
 MARTEL (M^{me}).
 MARTHA (D^r).
 MARTIN (M^{me}).
 MARTIN (D^r).
 MARTINIÈRE (M^{me} DE LA).
 MARTNER (Colonel).
 MASCART (M^{me}).
 MASSON.
 MASSON.
 MASSON.
 MATHIEU.
 MATIGNON (M^{me}).
 MATTER (M^{me}).
 MAUZAIZE (René).
 MAVRÉ.
 MAY (L.-Henry).
 MAYER (M^{me} Paul).
 MÉNARD (M^{lle}).
 MÉNARD (E.-R.).
 MÈNE (M^{lle}).
 MÉRIC (M^{me} Georges).
 MÉRILLON (Daniel).
 MERLE D'AUBIGNÉ.
 MERLIN.
 MERLIN (M^{me} V^{ve}).
 MEUNIE (Gustave).
 MEUNIER (A.).
 MEURINNE (E.).
 MEURINNE (G.).
 MICHAUD.
 MICHEL (Émile).
 MICHELEZ (M. et M^{me} Léon).
 MICHELIER (M^{me} A.).
 MICHOT (M^{me} Ernest).
 MILLARD (M^{me} Aimée).
 MILLET (L.).
 MIMEREL.
 MOCQUARD (M^{me}).
 MOISY (Jules).
 MOLLARD (M^{me} M.).
 MONNIER.
 MONTAGNY (B.).
 MOREAU (M^{me}).
 MOREL D'ARLEUX.
 MOREL D'ARLEUX (G.).
 MORISOT.
 MORNARD (Henry).
 MORSIER (Auguste DE).
 MORTEMART (C^{tesse} DE).
 MOURIVAL (M^{me}).
 NATANSON (Stéphane).
 NATHAN.
 NAUD.
 NAVARRE (Eugène).
 NAVIER.
 NAVILLE (Jean-Emman.).
 NAVILLE (M^{me} E.).
 NEUBOURG (Berthe).
 NEUFLIZE (B^{me} Jean DE).
 NORBERG.
 NOURRISSON (M. et M^{me} Paul).
 OCAGNE (M^{me} D^r).
 OGER.
 OLLIEZ (M^{me}).
 O' SULLIVAN (M^{me}).
 OSWALD (M.).
 OTTENHEIM (M^{me} A.-J.).
 OURSEL.
 PAINLEVÉ (Paul).
 PALLOIS (M^{me}).
 PARDINEL (M^{me}).
 PARENT (LE PERSONNEL DE LA MAISON).
 PASSEZ (Ernest).
 PATHIER.
 PAUTONNIER (Abbé).
 PÉCLER (P.).
 PELET.
 PELET (M^{me} R. DE).
 PELLAT (PÈRE H.).
 PELLAT (Solange).
 PELLERIN DE LATOUCHE (M^{me} DE).
 PELVEY (Eugène).
 PÉRIER (Arsène).
 PÉRON.
 PÉRONNE (M^{me} Suzanne).
 PÉROUSE (Gabriel).
 PERRET.
 PERRIEAU (E.).
 PERRIN (Émile).
 PERRON (M^{me}).
 PERROT (M^{me}).
 PERS (M^{me}).
 PETIT (P.).
 PETIT (M^{me} André).
 PETIT (M^{lle} E.).
 PETIT (D^r Paul).
 PETIT (René).
 PEYRE (Roger).
 PEYRET (M^{me}).
 PEYRIÉ (Barthélemy-Casimir).
 PFEIFFER (B.).
 PIAT (Albert).
 PICHON (M. et M^{me} A.).

- PICQUÉ (Dr).
 PIERNÉ (M^{me} Gabriel).
 PIGNON.
 PILLIAS.
 PILLIET (Arthur).
 PINART-CIVIALE (M^{me}).
 PINON (H.).
 POIGNANT (Georges).
 POINCARÉ (A.).
 POINCARRÉ (Raymond).
 POLONCEAU (M^{me}).
 PONSOYE.
 PORÉE (Henri).
 POSTH (Jules).
 POSTH (Max).
 POTIER (A.).
 POUILLET (Eugène).
 POUILLET (M^{me} Eugène).
 POUPARDIN (Paul).
 POURTALÈS (C^{esse} Auguste DE).
 PRAY (M^{me} V^{ve}).
 PREMSSEL.
 PRIOUX (M^{me} V^{ve}).
 PROVÔT (M^{me} G.).
 QUIÉDEVILLE (M^{me}).
 RAFFARD (M.).
 RAMBAUD DE LAROCQUE.
 RAMEL (DE).
 RAVENEAU.
 RAYNAL (Émile).
 REGNIER (V^{ve}).
 REGNIER (M^{me} Louise).
 REID (M^{lle}).
 RENDU (Dr).
 RENDU (Henri).
 RENDU (Pauline).
 RENOUARD.
 RÉVILLE (Mme S.).
 REY.
 REYNIER (Dr Paul).
 RHEINART (Paul).
 RIBES-CHRISTOFLE (F. DE).
 RICHARD (Albert).
 RICHEFEU (Charles).
 RICHET (M^{me} A.).
 RIEDER (Léon).
 RIENCOURT (C^{te} DE).
 RIGOT.
 RIMBAULT (M^{me}).
 RIOTTOT (M^{me}).
 RISLER (M^{me}).
 RIVAIN (P.).
 RIVOLLET (G.).
 ROBERT (Ch.).
 ROBIN (M^{me}).
 ROBIQUET (Paul).
 ROCHE (M^{me} A.).
 ROCHE (M^{me} V^{ve}).
 ROCHEROLLES.
 ROLAND (M^{lle} Yves).
 ROLLAND.
 ROLLAND (M^{me} Albert).
 ROMBERG (Ed.).
 RONEY (S.-A.).
 ROSEAU (Méry-Léonce).
 ROTHSCHILD (B^{ne} Edmond DE).
 ROTOURS (André DES).
 ROUGIER (Georges).
 ROUSSEAU (A.).
 ROUSSEAU (Cécile).
 ROUSSEAU (M^{me} Emmanuel).
 ROUSSEAU (Raoul).
 ROUSSELLE (Hippolyte).
 ROUY (Raoul).
 SABATIER (M^{me}).
 SABATIER (E.).
 SAINT-CHAFFRAY (A.-B.).
 SALMON (M^{me}).
 SALMON (Albert).
 SANDRAS-PRÉVOST (M^{lle} Marie).
 SANGNIER (F.).
 SAUVAJOL (André).
 SAVARY (Adrien).
 SCHERER (M^{me}).
 SCHLEMMER (Dr G.).
 SCHLOSS (M^{me}).
 SCHLUMBERGER (M^{me}).
 SCHUTZENBERGER (Louis).
 SCHWEIGHAEUSER (M^{lle}).
 SCORDEL (M. et M^{me}).
 SÉBERT (M^{me}).
 SÉNART (Henri).
 SIEGFRIED (Jules).
 SIEGFRIED FILS (Jules).
 SIGNOL (M^{lle} Ernestine).
 SIMON (Alexandre).
 SIMON (V^{ve} J.).
 SIMON (René).
 SIMON (Lucien).
 SOMMIER (M^{me} Alfred).
 STAHLING (M^{me} V^{ve} Jeanne).
 STEEG (M.).
 STEIN (M^{lle}).
 STOFFEL (M^{me}).
 STORM-MAUVE (M^{me}).
 SUEUR (Théophile).
 SUEUR (M^{me} V^{ve} Théophile).
 TAILLEFER (M.).
 TANNERY (M^{me}).
 TÉZENAS (M^{me} Léon).
 THALLER.
 THIBOUVILLE-LAMY (M^{me}).
 THION DELA CHAUME (M^{me}).
 THOMAS.
 THOMAS (J.-B.).
 THOMAS (M^{me}).
 THOMAS-PIÉTRI (Eugène).
 THUREAU (G.).
 THUREAU-DANGIN (Paul).
 TORCHON (M^{me} V^{ve} Ch.).
 TOURNIER (M^{me}).
 TRÉLAT (Émile).
 TRÉZEL (Père).
 TROTZY.
 ULMANN (M^{me} Eulalie).
 VALLAT (Jules DE).
 VANDERBECKEN (M^{me}).
 VAN DUZER (S.-R.).
 VARAMBON (Hélène).
 VAUDREUIL (M^{lle} DE).
 VAUNOIS (M^{me}).
 VERRECQUE (M^{me} Albert).
 VERRAQUE (F.).
 VIALLET (M^{lle}).
 VIBERT (Ch.).
 VIELLARD (Ch.).

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

STATUTS

I. — But et composition de l'Association.

ARTICLE 1^{er}. — L'Association dite: *Union d'assistance par le travail, fondée en 1892 au marché Saint-Germain (VI^e arrondissement)*, a pour but de venir en aide aux nécessiteux des deux sexes valides ou encore en état de travailler, en leur procurant un travail temporaire, soit dans l'établissement fondé à cet effet, soit à domicile, en attendant leur placement définitif ou leur rapatriement.

Elle a son siège 14 bis, rue du Montparnasse.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont: 1^o La distribution de *bons de travail* par les adhérents, par la Préfecture de Police, par le bureau de bienfaisance du VI^e arrondissement, par les commissaires de police dudit arrondissement, par le Petit Parquet près le Tribunal de la Seine et par les Sociétés provinciales adhérentes;

2^o Le placement et le rapatriement des assistés auxquels l'Association s'efforce de rendre le sentiment de la dignité personnelle en leur faisant reprendre progressivement l'habitude d'un travail régulier;

3^o La publication d'un bulletin trimestriel donnant notamment le compte rendu des opérations de placement et de rapatriement.

ART. 3. — L'Association se compose de *membres fondateurs* et de *membres adhérents*. Pour être membre de l'Association il faut être agréé par le Conseil d'administration.

Sont membres fondateurs ceux qui font à la Société un versement de 100 francs une fois payés.

Sont membres adhérents ceux qui versent une cotisation annuelle de 10 francs au minimum.

Peuvent obtenir le titre de *membre d'honneur* les personnes qui font à la Société quelque libéralité d'une importance exceptionnelle.

Les noms des membres d'honneur et ceux des fondateurs sont inscrits dans le local de l'Œuvre.

Les personnes ne versant annuellement à la Société que des sommes inférieures à 10 francs, les administrations publiques qui subventionneraient même régulièrement la Société, enfin les personnes, associations, groupes ou comités, faisant accidentellement un don quelconque à l'Œuvre, ne font pas partie de la Société, mais sont inscrits comme *donateurs*.

ART. 4. — La qualité de membre de l'Association se perd: 1^o par la démission; 2^o par la radiation prononcée pour motifs graves par le Conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale, ou par l'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration.

II. — Administration et Fonctionnement.

ART. 5. — L'Association est administrée par un Conseil composé de 30 membres au plus, élus pour 3 ans par l'Assemblée générale.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu chaque année par tiers; les membres sortants sont rééligibles.

Ce Conseil choisit parmi ses membres un bureau composé de: un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier.

Le Bureau est élu pour un an.

ART. 6. — Le Conseil se réunit au moins six fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du quart des membres du Conseil en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbaux des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

ART. 7. Toutes les fonctions de membre du Conseil et du Bureau sont gratuites.

ART. 8. — L'Assemblée générale des membres fondateurs et adhérents de l'Association se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil, sur la situation financière et morale de l'Association.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres, au Préfet du département de la Seine et au Ministère de l'Intérieur.

ART. 9. — Les dépenses sont ordonnées par le Président.

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou sur délégation du Président par le Trésorier.

ART. 10. — Les délibérations du Conseil relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, à l'aliénation de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitution d'hypothèques, et baux excédant neuf années, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

ART. 11. — Les délibérations du Conseil relatives à l'acceptation des dons et legs, les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux acquisitions et échanges d'immeubles, aux aliénations d'immeubles et de valeurs dépendant du fonds de réserve et prêts hypothécaires ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

III. — Ressources annuelles et Fonds de réserve.

ART. 12. — Toute question politique ou religieuse est formellement écartée de toutes les délibérations de l'Association.

ART. 13. — Les ressources annuelles de l'Association se composent :

- 1° Des cotisations et souscriptions de ses membres;
- 2° Du produit du travail des assistés et de la vente des objets fabriqués;
- 3° Des subventions qui pourront lui être accordées;
- 4° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel, et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente;
- 5° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé;
- 6° Enfin du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 14. — Le fonds de réserve comprend :

- 1° La dotation;
- 2° Le dixième au moins du revenu net des biens meubles et immeubles de l'Association;
- 3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations;
- 4° Le capital provenant des libéralités à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

ART. 15. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives 3 pour 100 sur l'État, ou en obligations nominatives de chemins de fer, dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Il peut également être employé en acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de la Société, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts, réunis aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grevent l'immeuble, ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

IV. — Modification des Statuts et Dissolution.

ART. 16. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou du dixième des membres titulaires de l'Association, soumise au bureau un mois avant la séance. L'Assemblée extraordinaire convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice.

ART. 17. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un de ses membres en exercice. La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 18. — En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance de l'Association comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur.

Dans le cas où, l'Assemblée générale n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs de fonds, titres, livres et archives appartenant à l'Association s'en dessaisiront valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par ledit décret.

ART. 19. — Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 15, 16 et 17, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

V. — Règlement intérieur et Surveillance.

ART. 20. — Il sera fait, s'il y a lieu, un règlement intérieur adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, contenant les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts. Ce règlement pourra toujours être modifié dans la même forme.

ART. 21. — Le Ministre de l'Intérieur aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.